

Augmentation des exportations hors hydrocarbures

«L'ENTREPRISE DOIT AUSSI JOUER SON RÔLE»

Page 4

LE JEUNE
INDÉPENDANT
N° 7735– JEUDI 9 NOVEMBRE 2023
www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

Sonatrach

SIX VICE-PRÉSIDENTS LIMOGÉS

Page 24

CRIMES SIONISTES CONTRE GHAZA

DÉPÔT DE PLAINTE AUJOURD'HUI DEVANT LA CPI



Une nouvelle bataille judiciaire, éthique et morale, a commencé pour les Palestiniens. Une plainte collective initiée par la société civile et appuyée par un collectif d'avocats sera déposée, aujourd'hui à La Haye, devant la Cour pénale internationale (CPI) pour « génocide et autres crimes » que commet l'entité sioniste à Ghaza et en Cisjordanie occupée. La plainte sera illustrée et étayée par « des rappels historiques et des documents retraçant la genèse du conflit au Moyen-Orient.

Page 3

EMPLOYABILITÉ DANS LE TOURISME

Les non-diplômés en tête des placements

Page 4

NUMÉRISATION

Le projet de loi finalisé début 2024

Page 24

FAUTE DE RAMASSAGE RÉGULIER

Ghardaïa croule sous les déchets ménagers

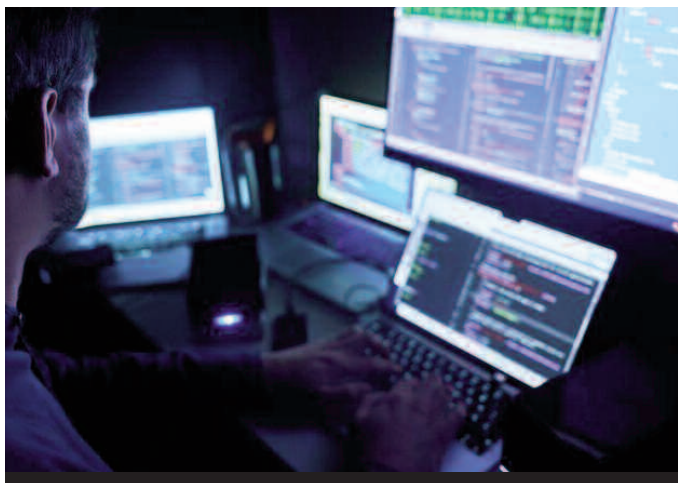
Page 5

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION FONDÉ LE 28 MARS 1990 – ISSN 1111-0115. PRIX : ALGÉRIE 30 DA, FRANCE 1 EURO

GUERRE ISRAÉLIENNE BARBARE IMPOSÉE À GHAZA

Les réseaux sociaux, l'autre outil de propagande

Appuyée par ses alliés occidentaux, Israël, qui a imposé une guerre barbare à la bande de Ghaza, mène également une guerre médiatique qui s'avère aussi dangereuse que les batailles militaires. Depuis le début de l'opération Déluge D'El Aqsa, le 7 octobre dernier, et encore plus depuis le début des frappes meurtrières sionistes sur des «objectifs civils», les principaux réseaux sociaux, notamment Facebook, ont multiplié la censure et la suppression des comptes des Palestiniens et défenseurs de la cause palestinienne, qui tentent un tant soit peu de transmettre au monde les horreurs commises par l'armée sioniste.



Des réseaux sociaux multiplient la censure.

Contacté par le Jeune Indépendant, l'écrivain et journaliste Zine Abidine Bouacha a indiqué que les moyens de communication sont devenus « une machine à fabriquer » l'opinion publique dans de nombreux pays, ce qui se reflète dans les positions populaires très engagées en faveur de la cause palestinienne et dans la compréhension de ses dimensions. Il a notamment expliqué qu'ils ont contribué à sensibiliser les jeunes utilisateurs à cette cause, surtout que beaucoup d'entre eux n'avaient jamais été confrontés à une telle ampleur de conflit entre les Palestiniens et l'entité criminelle d'occupation.

Les israéliens et leurs protecteurs américains exercent une énorme pression sur le propriétaire de Twitter (renommé X), Elon Musk, pour interdire les publications « anti-israéliennes ». Musk s'est moqué, sur son compte personnel, des « médias mainstream », qui, selon lui, accusent sa plate-forme d'être « un marécage antisémite ».

M. Bouacha a ajouté que certains de ces plateformes ont joué le rôle de censure pour couvrir les crimes de l'entité sioniste sous prétexte d'empêcher la diffusion de scènes de violence ou de discours incitant à la haine, entre autres choses. Le problème est que les plateformes les plus utilisées dans le monde arabe sont celles qui sont les plus hostiles à la cause palestinienne.

Parmi les plateformes hostiles à la cause palestinienne, facebook est le pire, car il bloque toutes les publications, messages, commentaires et analyses qui servent l'opinion arabo-musulmane et expriment ses orientations.

Le Premier ministre palestinien Mohammad Shtayeh avait déclaré l'année dernière que le contenu palestinien sur facebook faisait l'objet d'une campagne féroce et injuste, demandant de mettre fin à cela, de respecter le point de vue palestinien et de traiter la question palestinienne avec neutralité et objectivité, sans partialité envers l'entité sioniste.

Il convient de noter que la société Meta, propriétaire des plateformes (facebook, Instagram, WhatsApp et Threads) est la plus manipulatrice des données des utilisateurs, ce qui a poussé beaucoup d'entre eux à se tourner vers d'autres plateformes.

À la fin de la première semaine de l'opération Déluge d'Al-Aqsa, Meta a supprimé plus de 795 000 publications en arabe et en hébreu, après avoir reçu de fortes critiques de l'Union européenne pour avoir publié des messages qualifiés de « dérangeants ou illégaux » concernant la guerre menée par Israël contre la bande de Ghaza.

Meta a subi une forte pression médiatique en raison de son traitement controversé de la liberté d'expression dans la région, de ses politiques contradictoires et de ses doubles standards. Instagram, en tant que plateforme vidéo, a bénéficié de moins de surveillance que sa société mère facebook, rendant difficile pour l'entreprise d'exercer un contrôle strict. La propriété de Facebook, Instagram et WhatsApp par Mark Zuckerberg représente un danger évident de manipulation de l'opinion publique, étant donné que ce sont les applications les plus populaires et les plus utilisées dans les pays arabo-musulmans. En revanche, Telegram et la plateforme X, détenues par Elon Musk, se sont montrées plus neutres, Musk ayant clairement annoncé que sa société ne censurera pas les contenus publiés.

Les réseaux sociaux jouent également un rôle majeur pour démasquer les massacres à Ghaza, parce qu'ils bénéficient d'une plus grande liberté que les médias officiels ou même privés, qui ont généralement des politiques conformes aux orientations de leurs bailleurs de fonds et à leurs objectifs. Les médias en général et les réseaux sociaux en particulier contribuent à façonner l'opinion publique qui à son tour exerce une pression sur les gouvernements, tel est le cas des dockers en Espagne, en grève pour exprimer leur refus de charger les armes à destination des territoires palestiniens occupés.

LES ALGORITHMES ET LA CENSURE PROGRAMMÉE

La logique voudrait que ces algorithmes soient neutres, se limitant à augmenter la visibilité de l'événement publié et donc à le présenter à un plus grand nombre d'utilisateurs. Mais il semble que cela soit souvent différent, car Facebook a supprimé les publications les plus vues et interactives, voire a fermé les pages de leurs auteurs ou du moins restreint leurs comptes. Cela signifie que ses algorithmes ont la capacité de modifier leur rôle par défaut, en ignorant ainsi le contenu le plus intéressant et en mettant en lumière d'autres contenus conformément aux orientations de la plateforme. Cela incite à réévaluer les célébrités que Facebook a peut-être fabriquées et promues, tout en contribuant à occulter de nombreuses personnalités importantes et idées précieuses.

Le fait de ne pas biaiser ou manipuler les normes régissant les « sauvegardes communautaires » dans l'espace numérique semble n'avoir été que des slogans pour les puissances qui ont réalisé très tôt l'importance des médias comme une puissante arme contre les adversaires. Quant aux algorithmes sur la plateforme «X », ils semblent avoir été impartiaux, leur rôle se limitant à effectuer certaines équations leur permettant de savoir quel événement était le plus répandu pour le présenter davantage au public.

L'ENTITÉ SIONISTE ET LES RÉSEAUX SOCIAUX

Le gouvernement de l'entité sioniste était très conscient de l'importance de la guerre médiatique en cours sur les plateformes de médias sociaux. C'est pourquoi Hanania Naftali, l'un des influenceurs les plus importants sur Internet, a été choisie pour gérer la guerre médiatique en cours sur les réseaux sociaux. Hanania est décrit comme très proche du Premier ministre israélien Benjamin Netanyahu, de son fils Yair, et du président de la Knesset sioniste, Yuli Edelstein. Il a joué un rôle dans la promotion du récit israélien prétendant que le Hamas était responsable de l'attaque contre l'hôpital Al-Michaal à Gaza, qui a fait 470 martyrs palestiniens. Cet influenceur a publié quelques tweets sur la plateforme «X », mais il est revenu et les a supprimés après avoir reçu de nombreux commentaires le critiquant, ainsi que la position de son gouvernement qui commet actuellement les pires massacres contre les civils à Gaza.

Elon Musk a réussi à maintenir ses politiques malgré la pression, en offrant simplement aux utilisateurs la possibilité de choisir s'ils veulent voir les vidéos et les images, sans avoir à supprimer le contenu rapidement ou à suspendre les comptes, tant que le contenu est conforme à la « liberté d'opinion et d'expression».

Quant à l'application chinoise TikTok, elle a atteint deux milliards de vues malgré tous les avertissements adressés par l'Union européenne à l'entreprise, l'accusant de permettre la diffusion d'informations fausses et de ne pas respecter les lois en vigueur pour la protection des enfants et des adolescents, entre autres accusations. La société TikTok avait annoncé avoir supprimé plus de 925 000 vidéos tournées à Gaza pour violation de ses politiques concernant les scènes de violence et la diffusion d'informations trompeuses. Elle a également supprimé 24 millions de comptes faux depuis le début de la guerre.

Mohamed Mecelti

EFFONDREMENT DU SYSTÈME

Les médecins algériens prêts

FACE à l'intensification des bombardements et au blocus imposé par Israël, les infrastructures de santé de la bande de Ghaza sont sous une pression extrême. Plus de la moitié des hôpitaux de la région, soit 51 hôpitaux sur un total de 72, ont cessé de fonctionner en raison des attaques ou du manque de carburant. La situation sanitaire, très inquiétante, a fait réagir les syndicats de la santé qui ont exprimé leur soutien et leur volonté de se rendre à Ghaza pour apporter leur aide.

Le système de santé ghazaoui, déjà fragilisé par un blocus de plus de 16 ans, est en état d'effondrement. Avec l'épuisement du stock en médicaments, certains médecins se voient contraints de pratiquer des interventions sans anesthésie. Les chirurgiens sont parfois réduits à opérer en utilisant la lumière de leurs téléphones portables.

C'est le constat amer que fait également le président du Syndicat national des praticiens de la santé publique (SNPSP), le Dr Lyès Merabet, qui qualifie la situation sanitaire à Ghaza de « catastrophique ». « Sous une pression terrible, les hôpitaux de la bande de Ghaza, qui parviennent encore à accueillir et à soigner difficilement les blessés, risquent d'être hors service faute d'électricité et de carburant pour faire fonctionner leurs générateurs », s'est-il indigné.

Le Dr Lyès Merabet a indiqué que cette situation dramatique a interpellé le personnel médical algérien à travers, notamment, les différentes organisations syndicales, qui ont exprimé leur solidarité et ont condamné les massacres horribles et la guerre d'extermination contre les enfants palestiniens, ainsi que le mutisme international face à ces crimes sans précédent

L'intervenant a fait savoir que son organisation syndicale, à l'instar des autres syndicats, s'est manifestée officiellement auprès du ministère de la Santé et a saisi le Croissant-Rouge algérien pour manifester leur disponibilité à participer à toute mission médicale de solidarité en vue de soutenir les équipes médicales de Ghaza. « Nous avons les qualifications requises pour pouvoir aider et prendre le relais des équipes médicales qui sont sur place », a-t-il estimé.

Il a affirmé que des concertations sont en cours entre les différents syndicats de la santé allant dans le sens d'organiser des équipes paramédicales et médicales pluridisciplinaires pour pouvoir se rendre à Ghaza au moment opportun. « Ces équipes médicales seront orientées selon les besoins exprimés par nos collègues palestiniens. On est en contact avec des organisations syndicales qui les représentent et nous sommes en contact aussi avec le ministère de la Santé palestinien pour essayer d'organiser au mieux cette aide humanitaire médicale », a-t-il indiqué.

« Dès le début des agressions sionistes, on a essayé de mettre en place rapidement les aspects sur lesquels on pourrait s'organiser en tant que professionnels de la santé partant de nos qualifications. Principalement, on est allé sur trois axes », a-t-il fait savoir. Il s'agit en premier lieu de l'aide financière, en mettant à la disposition des adhérents des numéros de comptes bancaires

COUR PÉNALE INTERNATIONALE

Une plainte collective sera déposée aujourd'hui

Une nouvelle bataille judiciaire, éthique et morale, a commencé pour les Palestiniens. Le but de ce combat est de criminaliser les actes sauvages des sionistes et les violations flagrantes commises contre les populations civiles au mépris de toutes les conventions internationales et les Droits humains.

Une plainte collective initiée par la société civile et appuyée par un collectif d'avocats sera déposée, aujourd'hui à La Haye, devant la Cour pénale internationale (CPI) pour « génocide et autres crimes » que commet l'entité sioniste à Ghaza et en Cisjordanie occupée.

La plainte sera illustrée et étayée par « des rappels historiques et des documents retraçant la genèse du conflit au Moyen-Orient », selon des précisions des initiateurs, qui notent que « le dépôt de la plainte sera suivi d'une conférence de presse dans un lieu à proximité du siège de la CPI à La Haye ».

Dans une lettre d'information intitulée « La justice est la réponse à la violence, unis pour la défense du droit à l'autodétermination du peuple palestinien », les initiateurs de cette plainte ont précisé qu'elle « sera déposée en tant que témoin », en soutien aux organes de la CPI, en faveur de l'application du droit international.

Ils ont noté, dans le même contexte, que cette « démarche n'a pas pour objectif d'accuser ou de juger, mais elle est celle des citoyens qui analysent les faits et expriment leurs convictions d'une violation du droit et qui, avec le concours d'avocats, saisissent un procureur qui sera chargé de l'enquête », soulignant que « le grief de génocide, qui vient explicitement d'être repris par sept rapporteurs spéciaux de l'ONU, a été analysé par rapport à la jurisprudence la plus actuelle et sur la globalité des faits ».

Il y a quelques jours, l'avocat Gilles Devers, qui fera partie de la délégation devant déposer la plainte, avait indiqué que cette démarche « a aussi pour but, d'une part, de pousser la CPI à user de ses prérogatives afin d'appliquer le droit international et, d'autre part, de dire aux Palestiniens qu'ils ne sont pas seuls face à la barbarie des sionistes ».

Précisant qu'il y a deux types de génocide, à savoir le génocide par extermination (liquidation physique et immédiate) et



Criminaliser les actes sauvages des sionsites.

celui qui consiste à briser les conditions de vie des personnes avec un discours deshumanisant, l'avocat a indiqué que les initiateurs de cette plainte ont centré leur plaidoyer sur la deuxième définition.

« Le deuxième type de génocide est le plus grave. Car c'est un génocide qui vise à placer les populations en dehors de l'humanité et de leur faire comprendre qu'elles n'ont plus leur destin entre leurs mains et ça s'accompagne d'un discours déshumanisant », a-t-il expliqué, ajoutant que « dans ce type de génocide, il y a la privation de soins, de nourriture et d'énergie, la destruction de maisons, les déplacements forcés des populations, les bombardements contre des civils (…) ».

DES VIOLATIONS QUI S'ÉLÈVENT À DES CRIMES DE GUERRE

De son côté, le professeur de droit international public et expert des conflits internationaux, Mohamed Mahmoud Meharan, a affirmé hier que l'entité sioniste a commis et commet de nombreuses violations flagrantes du droit international et du droit international humanitaire dans la bande de Gaza, soulignant que ces violations s'élèvent à des crimes de guerre qui doivent être poursuivis devant la Cour pénale internationale (CPI).

Dr Meharan a indiqué dans une déclaration que « les principales violations sont le ciblage des civils et leur meurtre à grande échelle, en violation flagrante de l'article 27 de la quatrième convention de Genève », ajoutant que « la destruction des infrastructures, la coupure de l'électricité et de l'eau à Gaza et le ciblage des maisons et des biens civils violent l'article 53 de la même convention, sans compter le ciblage des écoles et leur destruction, ce qui constitue une violation flagrante de l'article 52 du premier protocole additionnel qui protège les bâtiments civils, y compris les écoles et les lieux de culte ».

« Le ciblage des hôpitaux par l'occupation représente une violation explicite des articles 18 et 19 de la quatrième convention de Genève, et la destruction des mosquées et des lieux de culte viole l'article 53 de la quatrième convention de Genève qui interdit le ciblage des cibles destinées au culte, aux fins artistiques ou scientifiques. L'article 15 du premier protocole additionnel interdit également de commettre des actes d'hostilité dirigés contre des membres des institutions religieuses ».

Le même expert a également souligné que « le premier protocole additionnel annexé aux conventions de Genève stipule à l'article 12 qu'il est nécessaire de respecter et de protéger les unités et les moyens de transport médicaux », relevant que « l'attaque délibérée contre les installations médicales et le personnel qui y travaille par l'occupation s'élève au niveau de crimes de guerre qui doivent être poursuivis devant la CPI conformément au Statut de Rome ».

L'expert a également souligné que « la politique de déplacement forcé de la population pratiquée par l'entité sioniste viole l'article 49 de la quatrième convention de Genève, », relevant que « l'imposition d'un blocus sévère sur la bande de Gaza qui conduit à la famine des populations, est en violation flagrante de l'article 23 de la quatrième convention de Genève qui stipule la libre circulation de toutes les cargaisons de denrées alimentaires, de médicaments et de fournitures médicales ».

DES LACUNES DANS LE SYSTÈME JUDICIAIRE INTERNATIONAL

Il a fait remarquer, en outre, que « l'article 33 de la convention de Genève susmentionnée interdit les sanctions collectives telles que le blocus total, et l'article 55 de la même convention oblige les forces d'occupation à laisser passer l'aide humanitaire. L'article 70 du premier protocole additionnel stipule également la libre circulation des approvisionnements en secours humanitaire de nature neutre ».

Le juriste a ajouté que « l'utilisation d'armes à sous-munitions, de bombes à phosphore et d'armes interdites par le droit international dans les zones civiles habitées viole l'article 51 du premier protocole additionnel et constitue un crime de guerre ». Par ailleurs, l'Organisation mondiale de sécurité anti-corruption (OMSAC) a mis en lumière des « lacunes majeures » dans le système judiciaire international, dans un contexte particulièrement horrible à Ghaza, où la barbarie et les crimes de guerre de l'entité sioniste sont la norme.

L'OMSAC, en collaboration avec des experts du domaine juridique et judiciaire, mène depuis 2021 une enquête sur le système judiciaire des tribunaux internationaux traitant des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité. Selon un communiqué du Département juridique de l'organisation, publié hier, ces travaux ont mis en lumière « des dysfonctionnements et des lacunes majeures dans le système judiciaire des tribunaux internationaux ».

L'OMSAC estime qu'« une réforme fondamentale est nécessaire pour garantir que les crimes de guerre ne restent pas impunis ».

Hachemi Bey

SANITAIRE PALESTINIEN

à partir à Ghaza

de plusieurs organisations, dont le Croissant-Rouge algérien. Le deuxième axe consiste en des aides matérielles en leur fournissant des médicaments et matériel médical léger ainsi que des consommables. Concernant le troisième axe, le Dr Merabet n'a pas caché l'intention de son syndicat et d'autres organisations qui militent pour le droit du peuple palestinien, notamment à l'étranger, de déposer plainte contre l'entité sioniste. « Cette démarche de porter plainte vise à condamner l'entité sioniste pour crime contre l'humanité, génocide, utilisation d'armes prohibées et toute cette violence contre une population sans défense ».

Pour ce qui est des besoins exprimés par les équipes médicales à Ghaza, le Dr Merabet a précisé que ces derniers mettent en priorité la mise en place d'hôpitaux sur place pour pouvoir accueillir des malades qu'ils ne peuvent plus prendre en charge. Les médecins ghazaouis, a-t-il dit, demandent l'évacuation des malades vers d'autres pays, notamment ceux qui ont besoin d'une prise en charge spéciale.

Parmi les manquements exprimés, le président du SNPSP évoque le besoin en sang et dérivés, les médicaments et beaucoup de consommables.

DES AMPUTATIONS SANS ANESTHÉSIE

« 51 hôpitaux sont déjà hors service, sur un total de 72, soit parce qu'ils ont été bombardés, soit parce qu'ils n'ont plus de carburant, et le reste des établissements accueillent au-delà de leurs capacités », s'alarme le Dr Merabet, qui fait état d'une catastrophe dans la prise en charge des malades, des blessés et du reste de la population. « Ils sont en train d'amputer des blessés sans anesthésie, à défaut d'avoir le produit et à défaut d'opérer dans une salle d'opération avec toutes les conditions qu'il faudrait réunir », s'est-il indigné.

Qualifiant la situation de « dramatique », il a fait savoir que cette situation de crise a mené à beaucoup de problèmes. « Les hôpitaux n'arrivent plus à fonctionner, des malades sont livrés à eux-mêmes, beaucoup de blessés ne sont pas pris en charge. Les patients en soins intensifs, ceux qui ont besoin de dialyse, les cancéreux, les diabétiques, les femmes enceintes et les bébés actuellement dans les couveuses ont besoin d'une prise en charge », a-t-il fait savoir, estimant, que ce sont des besoins qui sont ordinaires mais les hôpitaux n'arrivent plus à les prendre en charge car les structures sont ciblées et bombardées mais aussi par manque d'énergie.

Israël impose un état de siège presque total à la bande de Ghaza en représailles depuis le 7 octobre, et l'armée israélienne bombarde en continu. Jusqu'à présent, plus de 2 600 personnes sont portées disparus sous des décombres, et sur les plus de 10 400 martyrs de ces opérations barbares, 70 % sont des femmes et des enfants. Le personnel médical est également en première ligne. 198 d'entre eux (médecins, infirmiers et ambulanciers) ont été tués depuis le début des agressions, ainsi qu'une quarantaine d'agents de la Protection civile.

Lynda Louifi

NAPEC 2023
Algérie Télécom annonce sa participation

LE GROUPE Algérie télécom (AT) participera à la 11e édition du salon professionnel international des secteurs de l'énergie et des hydrocarbures «NAPEC 2023», qui se déroulera du 13 au 15 novembre à Oran. Une occasion pour Algérie Télécom et ses filiales de confirmer leur position d'entreprises engagées dans l'implémentation et la généralisation des technologies de l'information et de la communication. «Le groupe télécom Algérie et ses filiales prendront part à la 11e édition du Salon professionnel international des secteurs de l'énergie et des hydrocarbures à l'échelle méditerranéenne et africaine + NAPEC 2023 +, qui se déroulera du 13 au 15 novembre 2023 au centre des conventions Mohammed Ben Ahmed d'Oran», a fait savoir Algérie télécom dans un communiqué. Cette édition, qui se tiendra sous le slogan «promouvoir une transition énergétique progressive grâce à l'innovation technologique», sera un rendez-vous majeur pour échanger sur la transition énergétique progressive et sur l'avenir des énergies fossiles dans le contexte énergétique mondial, selon le communiqué d'AT. «Etant aussi un évènement économique majeur par excellence et considéré comme la vitrine incontournable de l'économie nationale, ce dernier réunira plusieurs entreprises algériennes les plus importantes à l'image du groupe Algérie télécom», a-t-on souligné. «Par cette participation, le groupe AT et ses filiales, confirment leur position d'entreprises engagées dans l'implémentation et la généralisation des technologies de l'information et de la communication à l'échelle locale et internationale en vue de contribuer à l'amélioration de l'efficacité opérationnelle des entreprises, les rendant plus flexibles et compétitives», a précisé l'entreprise. **S. N.**

ADOPTÉE EN OCTOBRE
La LFR 2023 publiée au Journal officiel

LA LOI n° 23-15 du 5 novembre 2023 portant loi de Finances rectificative (LFR) de l'année 2023, signée par le président de la République, vient d'être publiée dans le dernier Journal Officiel n° 70. Cette loi, adoptée en octobre dernier par les deux chambres du Parlement, comprend la prise en charge des dépenses ordinaires supplémentaires liées essentiellement aux mesures visant à préserver le pouvoir d'achat des ménages, renforcer la sécurité alimentaire et soutenir le programme d'investissement public au profit de certaines wilayas. Le texte prévoit une hausse des recettes budgétaires de l'Etat de près de 13%, pour atteindre près de 9 000 milliards de DA, et une augmentation des dépenses à plus de 14 700 mds de DA (+6,7%). La LFR prévoit également une hausse des recettes exceptionnelles à 1 410 mds de DA, dont 848 mds de DA proviennent de Sonatrach et 400 mds de DA des dividendes de la Banque d'Algérie. La loi de finances rectificative s'attend aussi à une hausse des exportations de biens, qui devraient atteindre en 2023 une valeur de 52,8 mds de dollars, soit une augmentation de 6,5 mds de dollars par rapport aux projections de la Loi de finances 2023. Quant aux importations de biens, elles devraient atteindre 41,5 mds de dollars (+12,5%). Ces données ont été établies sur la base d'un prix de référence (fiscal) du baril de pétrole brut à 60 dollars et du prix du marché du baril de pétrole brut à 70 dollars. S'agissant de la croissance économique, il est attendu une croissance de 5,3% en 2023, contre 4,1% prévue dans la loi de finances initiale pour 2023. **S. N.**

AUGMENTATION DES EXPORTATIONS HORS HYDROCARBURES
Guendouzi : «L'entreprise doit aussi jouer son rôle»

Le soutien aux exportations hors hydrocarbures se confirme avec la panoplie de mesures déjà prises par les pouvoirs publics qui ont affiché leur volonté et surtout souligné la nécessité de diversifier les exportations. Les entreprises sont néanmoins appelées à prendre le relais, en proposant un produit exportable, prospecter des marchés extérieurs et aussi maîtriser le métier de l'export dans toutes ses dimensions.

C'est du moins l'avis du professeur d'économie et de commerce, Brahim Guendouzi, lequel a signalé les différents aspects de l'opération d'exportation. Selon lui, les entreprises doivent avoir un produit exportable et concurrentiel qui répond aux normes exigées par le pays d'accueil, en plus de maîtriser l'environnement général de l'exportation dans toutes ses dimensions (logistique, opération de banque...). Cela nécessite, a-t-il souligné, une coordination et un savoir-faire que l'entreprise doit maîtriser.

La prospection des marchés à l'extérieur est aussi un élément important dans l'activité d'exportation. «Le client ne vient pas tout seul, il faut aller chez lui», a indiqué M. Guendouzi, lequel a souligné la nécessité de développer des procédures d'exportation pour faire connaître davantage le produit algérien et trouver des partenaires dans un pays cible.

L'ouverture des expositions permanentes des produits algériens à Nouakchott et Dakar ne suffisent pas à elles seules, selon M. Guendouzi, lequel a souligné la nécessité de cibler d'autres pays même en dehors du Continent africain. «Les pays de l'Union européenne peuvent être des cibles pour développer nos exportations», a-t-il précisé.

La formation du personnel de l'entreprise à l'exportation, qui est un métier à part, est également un impératif.


Le professeur en commerce Brahim Guendouzi.

«Les grandes entreprises ont des structures spécialisées à l'export et sont déjà intégrées dans des chaînes de valeur internationales et arrivent à exporter, mais le tissu économique algérien est composé de PME. Ces dernières ne sont pas structurées spécialement pour l'export», a indiqué le professeur d'économie et de commerce, appelant les entreprises à former un personnel spécialisé pour donner une performance à l'entreprise sur le marché extérieur.

Il a, par ailleurs, relevé des dysfonctionnements et des contraintes sur le terrain qui entravent les exportations et que l'entreprise n'arrive pas à solutionner.

Raison pour laquelle, a-t-il noté, des ateliers ont été organisés par le ministère du Commerce avec la participation d'autres départements ministériels et les organismes concernés. L'objectif est d'asseoir une meilleure coordination entre les institutions qui contribuent à l'acte d'exporter et les opérateurs. «Tous les intervenants doivent être sur la même longueur d'onde», a-t-il souligné. Le ministère du Commerce et de la Promotion des exportations a en effet adopté une nouvelle approche pour soutenir au mieux les exportations hors hydrocarbures.

Des ateliers regroupant toutes les parties prenantes dans l'activité de l'exportation sont organisés. Le premier a été organisé avec le ministère du Transport, lors duquel ont été discutées, en présence du premier responsable du secteur, les procédures logistiques relatives à l'exportation. Le ministre du Transport avait alors fait part de la disponibilité du secteur à accompagner les opérateurs économiques, à faire réussir les opérations d'exportation et à remédier aux dysfonctionnements au niveau de l'administration en vue de lever les obstacles rencontrés. L'accompagnement sera également assuré par le ministère des Finances qui se dit, de son côté, prêt à soutenir les opérateurs dans leur activité d'exportation, à travers des mesures douanières, fiscales et bancaires. Une commission mixte regroupant des représentants du ministère du Commerce et des Finances ainsi que le patronat sera prochainement installée, l'objectif étant la pris en charge des préoccupations des exportateurs.

Lilia Aït Akli

EMPLOYABILITE DANS LE SECTEUR DU TOURISME
Les non-diplômés en tête des placements

DANS le cadre du programme d'appui à l'employabilité et à l'inclusion des jeunes dans le secteur du tourisme et de ses chaînes de valeur JIL-SIYAHA, un séminaire national a été organisé hier, à Alger, afin de présenter les résultats de l'analyse des besoins en compétences du secteur du tourisme. Les données montrent que plus de la moitié des placements sont des non-diplômés.

Dans ce sens, le représentant du ministre du Tourisme et de l'Artisanat, Abdelhamid Terguini, a souligné qu'à travers ce programme, on vise à favoriser la création de l'emploi pour les jeunes, tout en mettant en valeur la spécificité de chaque région du pays, et ce en les encourageant à intégrer la vie socio-économique et saisir les opportunités d'emploi offertes par le secteur du tourisme afin de contribuer à la diversification de l'économie nationale.

M. Terguini a également affirmé que ce séminaire est une occasion d'identifier les besoins du secteur du tourisme et les satisfaire, sachant que ce travail d'analyse a été réalisé en collaboration avec l'Agence nationale de l'emploi (ANEM) et la Nomenclature algérienne des métiers et des emplois (NAME), et ce au niveau local dans quatre wilayas pilotes : Djanet, Sétif, Timimoun et Tlemcen.

Selon les résultats de l'analyse, certaines statiques, présentées lors du séminaire, ont montré que durant la période entre 2018 et 2022, les non-diplômés représentent le plus grand taux de placement avec 69 %, comparé à ceux qui ont obtenu une formation professionnelle (26 %) ou encore les diplômés (5 %). Cela peut révéler la précarité de l'emploi (CDD, saisonnalité, temps partiel…). Dans la même optique, des recommandations ont été proposées, à l'instar de l'importance d'inclure la digitalisation dans le domaine touristique, ainsi que lever les incohérences en matière de dispositifs, notamment pour l'octroi des agréments, en plus d'adapter les établissements aux besoins de la région et du marché.

Il convient de noter que JIL-SIYAHA vise également à soutenir les jeunes, âgés entre 18 et 35 ans, et à les aider à se lancer dans l'entrepreneuriat, la création de start-up et la réalisation de leurs idées novatrices dans le secteur du tourisme, un secteur prioritaire de la politique nationale, mais aussi dans les secteurs de ses chaînes de valeur (transport, agriculture, produits agricoles et gastronomie, artisanat d'art, culture et autres services).

Le programme porte une attention particulière aux jeunes femmes et aux jeunes personnes aux besoins spécifiques.

Rim Boukhari

FAUTE DE RAMASSAGE RÉGULIER

Ghardaïa croule sous les déchets ménagers

L'image des bacs à ordures débordants à ciel ouvert et des déchets ménagers qui inondent les rues et les places de la ville de Ghardaïa devient insupportable pour les citoyens. Et pour cause, depuis bientôt trois semaines, il n'y a pas eu de ramassage d'ordures dans l'ensemble de la ville.



Une catastrophe pour l'environnement.

Le contrat du concessionnaire qui détenait la charge du ramassage est arrivé à expiration, ajoutant à cela le matériel de ramassage des ordures de l'APC, qui s'avère vétuste, est en panne.
Pendant ce temps, les quantités des déchets ménagers ne cessent de s'amonceler au fil du temps. «Le nouveau cahier des charges n'est pas encore prêt et les réparations du matériel en panne n'ont pas été effectuées au moment voulu. On a été pris par le temps !», explique-t-on au niveau des services d'hygiène de l'APC de Ghardaïa, chargés de la collecte et de l'évacuation des déchets ménagers ainsi que du nettoiement des voies et places publiques.
Devant cette catastrophe environnementale, qui ne cesse d'envenimer le quotidien des Ghardaouis, la commune de la ville de Ghardaïa a toujours éprouvé d'énormes difficultés à venir à bout du ramassage des ordures ménagères et de la prolifération des décharges, sans pour autant trouver de solutions adéquates.
Un état de fait qui a poussé plusieurs associations de quartiers à mettre la main à la pâte et à organiser des opérations de volontariat citoyennes imposées pour s'occuper du ramassage et du nettoyage des quartiers à l'aide de matériels insignifiants. Un effort certes louable mais qui demeure sans grande incidence sur le terrain s'il n'est pas accompagné d'une réelle mobilisation et surtout du réveil de la léthargie démesurément prolongée des services d'hygiène de l'APC de Ghardaïa chargés de la collecte et l'évacuation des déchets ménagers.
C'est le constat dressé par des représentants de la société civile interrogés sur le sujet. Un constat qui n'omet pas de souligner aussi la responsabilité du citoyen dans la sauvegarde de la salubrité de l'environnement, à travers notamment le respect des horaires de dépôt des déchets ménagers et l'impérieuse nécessité de l'impliquer en tant qu'un des principaux chaînons dans le processus de collecte des ordures ménagères.
En attendant, devant cette situation catastrophique, les représentants des associations de quartiers exigent de l'APC l'engagement des petits tâcherons privés pour la collecte des ordures, moyennant des contrats temporaires de «gré à gré». Ainsi, la situation sera vraisemblablement améliorée en attendant la «naissance» du nouveau cahier des charges.
Néanmoins, des facteurs objectifs maintiennent l'état de déliquescence qui prévaut dans ce secteur, extrêmement compliqué à Ghardaïa, et dont il faut impérativement revoir le fonctionnement. Parmi ces facteurs objectifs, il y a la réparation éminente des moyens matériels de ramassage propres à la commune et leur consolidation par du matériel neuf et suffisant. Ce problème doit donc être solutionné par les pouvoirs publics pour assurer la pénible mission de collecte. Un problème qu'il faudrait impérativement revoir en profondeur, faute de quoi, la situation risque de perdurer.

Aïssa Hadj Daoud

ENVIRONNEMENT ET GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS À BÉJAÏA

Plusieurs projets bientôt lancés

UNE DÉLÉGATION d'élus locaux et nationaux a plaidé, lors d'une rencontre avec la ministre de l'Environnement et des Energies renouvelables, Fazia Dahleb, sur la nécessité de relancer plusieurs projets environnementaux à Béjaïa et prendre en charge les problèmes auxquels font face plusieurs communes.
Ces projets sont de nature à donner un nouveau souffle et un essor au secteur de l'environnement à travers les quatre coins de la wilaya et redorer son blason terni par les déchets et les ordures ménagères qu'on retrouve partout : dans les forêts, les montagnes, les accotements des routes, les fermes, les oueds, les plages, entre autres.
La rencontre a regroupé la ministre et les deux sénateurs du FFS de la wilaya, en l'occurrence Mehenni Haddadou et Abdenour Derguini auteurs de l'initiative, et Fatah Redjdal, Saïd Bournane et Nordine Arezki, respectivement maires des communes de Tazmalt, Aokas et Ouzellaguene.
Le sénateur Abdenour Deguini a annoncé à l'issue de cette séance qui a tourné sur le dossier de l'environnement en général, les énormes défis à l'échelle locale, régionale et nationale, les multiples problèmes auxquels fait face de bout en bout la wilaya, la validation d'une série de «mesures urgentes». Lesquelles ont pour but d'améliorer la situation de l'environnement et la prise en charge des problèmes majeurs que vit la wilaya parmi lesquels la gestion (collecte et traitement) des déchets ménagers, la protection des sites forestiers par l'éradication des décharges d'ordures sauvages et la protection des eaux d'Oued Soummam et les nappes phréatiques menacées par la pollution par les eaux usées et les déchets qui y sont démesurément versés.
Ces mesures consistent en la réalisation de plusieurs projets inscrits depuis une dizaines d'années, mais restés bloqués pour plusieurs raisons dont le manque de financement, le manque d'expertise, oppositions des riverains, entre autres. Concrètement, il sera matérialisé la construction des deux unités de traitement et de valorisation des déchets ménagers programmées il y a plus de 10 années par un investisseur privé, en l'occurrence l'entreprise Delta Environnement dans les communes de Tazmalt et Aokas. «Ces déchèteries modernes coûteront à l'investisseur un montant de plus de 1,5 milliard de dinars chacune avec une capacité de traitement de 07 à 10 tonnes / heure chacune soit, la collecte et traitement de 40 % des déchets ménagers de la wilaya de Béjaïa», a-t-on a expliqué. «Elles devraient créer 110 postes de travail directs et 500 autres indirects», a-t-on indiqué. Et d'ajouter : «le traitement des ordures ménagères par ces unités se fera par la technologie d'hygienisation active à travers un transfert de savoir-faire et de technologie».
Les initiateurs de la rencontre ont annoncé, ensuite, avoir obtenu l'accord de principe pour une dérogation facilitant l'installation de ces deux unités auprès du ministre de l'Energie et des Mines. Lors de la même rencontre, les élus de la wilaya ont, également, mis sur la table d'autres projets en souffrance qui ont eu une bonne résonnance auprès de la ministre. Laquelle a émis un avis favorable notamment, pour la «réouverture après réhabilitation du centre d'enfouissement techniques (CET) de Sidi-Boudrahem, implanté dans la commune d'Oued-Ghir mais fermé depuis plusieurs années, l'éradication de la décharge sauvage de Boulimat, la réhabilitation du site pour un montant de 800 millions de dinars et le lancement de la réalisation de la décharge contrôlée de Béni K'sila pour un montant de 100 millions de dinars».

N. Bensalem

LUTTE CONTRE LE CRIME ET LE DÉLIT À TIZI OUZOU

Les services de sûreté sur tous les fronts

DANS le cadre de la lutte contre le crime et le délit dans la wilaya de Tizi Ouzou, les services de police ont réussi à traiter et élucider plusieurs affaires. Le rapport émanant de la sûreté de wilaya démontre, encore une fois, que les faits criminels et délictuels se sont dangereusement ancrés dans la société. Au volet de la police judiciaire portant sur le chapitre des affaires relatives aux crimes et délits contre les personnes, les éléments dépendant de la police judiciaire ont réussi à traiter 119 affaires, mettant en cause 148 personnes.
Dix-huit d'entre elles ont été présentées devant le Parquet dont 06 ont été placées en détention préventive, 10 ont été citées à comparaitre, 01 personne placée sous contrôle judiciaire et 01 autre été mise en liberté provisoire. Dans ce même cadre, 129 dossiers judiciaires ont été instruits et transmis au Parquet.
S'agissant des affaires relatives aux crimes et délits contre les biens, le rapport de police indique que les mêmes services ont traité 36 affaires, mettant en cause 43 personnes dont 13 d'entre elles ont été présentées devant le Parquet. Celui-ci, après étude de chaque cas, a ordonné la détention préventive pour 07 personnes, la citation à comparaître pour 05autres et une a été mise en liberté provisoire.
Les mêmes services de police ont instruit et transmis à l'instance judiciaire 30 dossiers. Quant aux affaires relatives aux crimes et délits contre la chose publique telles que l'ivresse publique et manifeste, conduite en état d'ivresse, outrage à corps constitué, etc…, 51 affaires ont fait l'objet d'un traitement et dans lesquelles 67 personnes ont été impliquées. Parmi celles-ci, 18 personnes ont été présentées au Parquet, dont 06 ont été placées en détention préventive, 11 ont été citées à comparaître et une autre a été placée sous contrôle judiciaire.
Par ailleurs, 49 dossiers de nature judiciaire ont été instruits et transmis au Parquet. Dans le cadre de la lutte contre la criminalité urbaine, mentionne le document de la sûreté de wilaya, 289 opérations coup de poing ont été initiées durant la période considérée, ciblant 443 points (quartiers sensibles, lieux publics, cafés maures, marchés, gare routière et chantiers de construction), 4669 personnes ont été contrôlées, 116 d'entre elles ont été présentées devant le Parquet pour divers délits; à savoir 19 pour port d'armes prohibés, 51 pour détention de stupéfiants et psychotropes, 37 faisant objet de recherche et 09 pour autres délits».
Au volet de sécurité publique, le service concerné de la police a recensé 40 accidents de la circulation au cours desquels 49 personnes ont été blessées et un décès. Le même service a assuré 17 mises en fourrière, dressé 3706 PV et effectué 476 contrôles et interventions. En outre, 6862 usagers de la route ont été sensibilisés.
S'agissant enfin du volet de police générale et dans le cadre de la gestion et suivi des commerces réglementés, le service concerné de la police a procédé au contrôle de 650 commerces et enregistré 48 infractions, faisant 04 propositions de fermeture administratives, 40 mises en demeure et décidé des poursuites judiciaires pour quatre cas.

De notre bureau, Saïd Tissegouine

CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA MAGISTRATURE DU 6/11/2023 :

La lutte contre la corruption, un objectif stratégique garantissant le développement et la sécurité nationale

Professeur des universités, expert international, haut magistrat Premier conseiller et directeur général des études économiques à la Cour des comptes 1980/1983 Abderrahmane Mebtoul



Le Président de la République, Président du Conseil supérieur de la magistrature (CSM), a présidé le lundi 6 novembre 2023 au siège de la Cour suprême à Alger, l'ouverture de la nouvelle année judiciaire 2023-2024 en insistant sur la nécessité d'un Etat de droit et la lutte contre la corruption. Pour éviter les erreurs du passé, les organes dépendant de l'exécutif soit du ministère de la Justice ou de celui des Finances ne sont pas neutres et l'expérience récente des détenus de hauts responsables dont des ex Premiers ministres et des ministres à la fois de la justice et des finances en est la preuve, l'important étant de s'attaquer à la source de ce cancer qui ronge la société. Mais, il ne faut pas confondre la corruption avec acte de gestion, la dépénalisation de l'acte de gestion que je réclame depuis de longues années, afin d'éviter de freiner les énergies créatrices, la définition du manager étant de prendre des risques, pouvant gagner ou perdre. Le combat contre la corruption, pour son efficacité, doit reposer sur la mise en place de mécanismes de régulation transparents.

1.- Si l'on excepte la mauvaise gestion de certaines entreprises qui accaparent une partie importante du financement public, il ne faut jamais oublier l'administration et les services collectifs dont les infrastructures qui accaparent souvent une grande fraction du budget de l'Etat sans répondre aux normes de la rationalisation des choix budgétaires. S'est-on interrogé une seule fois par des calculs précis le prix de revient des différents Ministères des wilayas, des ambassades (qui doivent favoriser la mise en œuvre d'affaires profitables aux pays), du coût des différents séminaires, et réceptions et commissions par rapport aux services rendus à la population algérienne ? A ce titre, il convient de se poser la question de l'efficacité des transferts sociaux souvent mal gérés et mal ciblés qui ne s'adressent pas toujours aux plus démunis. Il semble bien qu'à travers toutes les lois de finances l'on ne cerne pas clairement les liens entre les perspectives futures de l'économie algérienne et les mécanismes de redistribution devant assurer la cohésion sociale, donnant l'impression d'une redistribution passive de la rente des hydrocarbures sans vision stratégique, bien qu'existe certaines dispositions encourageant l'entreprise. Dans ce cadre, de la faiblesse de la vision stratégique globale, le système algérien tant salarial que celui de la protection sociale est diffus, et dans la situation actuelle, plus personne ne sait qui paye et qui reçoit, ne connaissant ni le circuit des redistributions entre classes d'âge, entre générations et encore moins bien les redistributions entre niveaux de revenus ou de patrimoine. C'est la mauvaise gestion et la corruption expliquent que le niveau des dépenses est en contradiction avec les impacts économiques. Pour Transparency International une note inférieure à 3 signifie l'existence d'un haut niveau de corruption, entre 3 et 4 un niveau de corruption élevé, et donc le manque de confiance dans les institutions, la corruption favorisant les activités spéculatives.

2.-L'efficacité du contrôle doit s'insérer dans le cadre d'une vision stratégique et le contrôle le plus efficace passe par une plus grande démocratisation et nécessairement par une lutte contre la bureaucratisation qui enfante la sphère informelle et la corruption. Combien d'entreprises publiques possèdent-elles la comptabilité analytique, les banques des comptabilités répondant aux normes internationales, afin de pouvoir déterminer leur efficience loin de l'ancienne culture mue par l'unique dépense monétaire. Combien d'entreprises établissent un budget prévisionnel cohérent- du personnel, des achats, des ventes déterminant les écarts hebdomadaires, mensuels entre les objectifs et les réalisations, ces opérations budgétisées étant la base du plan de financement, sans compter la faiblesse des différents travaux comptables de base. Par ailleurs, l'absence d'observatoire de l'évolution des cours boursiers, permet des prix à l'achat exorbitants en devises pour ne pas parler de surfacturations, gonflant la rubrique achat de matières premières du compte d'exploitation où bon nombre de produits comme le blé, le rond à béton, etc. sont cotés journellement à la Bourse. La compréhension des mécanismes boursiers, de l'évolution du dollar de l'euro représentant plus de 80% des transactions internationales entre 2022/2023 a des incidences sur le pouvoir d'achat et pour le niveau des réserves de change libellées en ces monnaies et en or. Les mécanismes de contrôle en économie de marché doivent définir la nature du rôle de l'Etat pour favoriser le contrôle, ainsi qu' une coordination sans faille des institutions de contrôle., Or, la dilution des responsabilités à travers la mise en place de différentes commissions témoignent de l'impasse du contrôle institutionnel en dehors d'un cadre cohérent, où les règlements de comptes peuvent prendre le dessus. Qui est propriétaire, car pour pouvoir sanctionner une entité, il faut qu'elle ait été responsable. Peut-on sanctionner un directeur général qui a subi une injonction externe ? Un directeur général d'entreprise publique est-il propriétaire dans le sens économique large-sans un véritable pouvoir de décision-de son entreprise ? Qui est propriétaire de l'ensemble de ces unités économiques et de certains segments des services collectifs se livrant à des opérations marchandes ? C'est toute la problématique du passage de l'Etat propriétaire gestionnaire à l'Etat. Régulateur ou stratège que n'ont pas résolu les différentes organisations de 1965 à 2023, grandes sociétés nationales 1965/1979-leurs restructurations de 1980/1987, les fonds de participations vers les années 1990, les holdings 1995/1999, entre 2000/2019 les sociétés de participation de l'Etat SGP et récemment 2020/2023 au retour à la tutelle ministérielle. Ces évolutions s'expliquent par les interférences entre le politique et l'économique de la gestion des capitaux marchands de l'Etat, freinant les énergies créatrices.

3.- Au sein d'un monde turbulent et instable préfigurant d'importants bouleversements géostratégique, où le monde ne sera plus jamais comme avant, la lutte contre le terrorisme, le trafic en tout genre et la corruption dépasse le cadre national avec les transferts illicites de capitaux mis souvent dans des prêtes noms ou des paradis fiscaux difficile à récupérer.. Pour l'Algérie, concernée par ce fléau qui menace la sécurité nationale et hypothèque le développement futur du pays, il s'agit d'anticiper et de réaliser de profondes réformes pour éviter que de telles pratiques ne se reproduisent, l'arsenal pénal et la numérisation n'étant qu'un moyen. Ces pratiques ne datent pas seulement d'aujourd'hui. Ayant eu à diriger en tant que directeur général des études économiques et haut magistrat comme premier conseiller à la Cour des comptes pour la présidence de l'époque, le dossier du bilan de l'industrialisation entre 1965 et 1978, du programme de l'habitat entre 1980 et 1983 en relations avec le ministère de l'Intérieur et les walis, ainsi que du dossier des surestaries avec le ministère du Commerce, nous avons constaté d'importants surcoûts par rapport aux normes internationales et parfois des malversations, J'avais conseillé à la présidence de l'époque d'établir un tableau de la valeur en temps réel, avec la numérisation des administrations, entreprises, des banques, de la fiscalité, des domaines, et de la douane reliant toutes les institutions concernées aux réseaux internationaux (prix, poids, qualité), tableau qui malheureusement n'a jamais vu le jour du fait que la transparence des comptes s'attaquait à de puissants intérêts occultes. Or, des actions concrètes sont nécessaires pour combattre ce fléau, condition d'un retour à la confiance afin de réaliser comme je l'avais proposé, lors de ma conférence au club des Pins Alger le 24 décembre 2014 devant tous les cadres de la Nation, un large front national anti-crise regroupant toutes les sensibilités, proposition qui revient aujourd'hui avec plus d'insistance, du fait des tensions géostratégiques régionales qui menacent la Nation. Or, force est de reconnaître en ce mois de novembre 2023 que deux institutions assurent la stabilité du pays : l'ANP et les services de sécurité pour la sécurité nationale et la protection du territoire et Sonatrach sur le plan économique, qui procurent environ 98% des recettes en devises avec les dérivés , comptabilisées dans la rubrique hors hydrocarbures pour 70%.

En conclusion, la lutte contre la mauvaise gestion et la corruption renvoie à la question de la bonne gouvernance et de la rationalisation de l'Etat dans ses choix en tant qu'identité de la représentation collective afin de favoriser le développement. En bref, comme l'a mis en relief l'économiste de renommée mondiale, John Maynard Keynes, il vaut mieux que l'homme exerce son despotisme sur son compte en banque personnel que sur ses concitoyens.

ademmebtoul@gmail.com

NUCLÉAIRE

Les propos d'un ministre israélien suscitent «de nombreuses questions», estime Zakharova

Alors que le ministre israélien du Patrimoine a évoqué la possibilité d'effectuer une frappe nucléaire sur Gaza, la porte-parole de la diplomatie russe estime qu'une telle déclaration soulève «un grand nombre de questions».

Maria Zakharova porte-parole des Affaires étrangères russes s'interroge après les déclarations d'un ministre israélien sur l'utilisation d'armes nucléaires à Gaza Après la sortie polémique du ministre israélien du Patrimoine Amichaï Eliyahou sur un recours à l'arme atomique pour régler le conflit à Gaza, la porte-parole de la diplomatie russe s'est interrogée sur les capacités nucléaires de l'Etat hébreu. «Avons-nous entendu une déclaration officielle selon laquelle [Israël] possède des armes nucléaires ?», a interpellé Maria Zakharova, ce 7 novembre, dans l'émission Solovyov Live, estimant que les propos du ministre israélien suscitent de «nombreuses questions». «Si tel est le cas, où sont les organisations internationales, où est l'AIEA, où sont les inspecteurs ?», a enchaîné la diplomate russe. «Où les tests ont-ils été effectués, sur quels terrains d'essais ? Apparemment, pas dans la région, alors où ?», a-t-elle poursuivi, avant d'ajouter : «Les Etats-Unis ne sont-ils pas derrière tout cela ?» Des déclarations à l'origine d'un tollé international Interrogé le 5 novembre par un journaliste israélien sur les suites possibles à l'attaque du Hamas, notamment le fait de larguer «une sorte de bombe nucléaire sur toute la bande de Gaza», Amichaï Eliyahou avait répondu : «C'est une option.» «Il n'y a pas de civils non impliqués dans la bande de Gaza», avait également estimé le ministre israélien, se prononçant contre l'entrée de l'aide humanitaire dans l'enclave. Bien qu'ayant assuré plus tard sur X que sa déclaration concernant l'arme nucléaire était «métaphorique», celle-ci a provoqué de vives réactions internationales, de Téhéran à Washington, ainsi qu'à Tel-Aviv où l'ancien Premier ministre Yaïr Lapid a appelé à l'éviction du ministre. Assurant que ces propos n'étaient «pas fondés sur la réalité», le bureau de Benjamin Netanyahu a annoncé la suspension «jusqu'à nouvel ordre» de la participation d'Amichaï Eliyahou aux réunions du gouvernement. Le 6 novembre, le chef de la diplomatie iranienne, Hossein Amir Abdollahian, a appelé le Conseil de sécurité des Nations unies et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) à «prendre des mesures immédiates et ininterrompues pour désarmer ce régime barbare et d'apartheid». L'Etat hébreu continue de maintenir l'ambiguïté sur son programme nucléaire, n'ayant jamais confirmé ni nié posséder de telles armes. Les estimations des capacités nucléaires israéliennes varient de 80 ogives selon l'Institut international de recherche sur la paix de Stockholm (Sipri) à 90 selon la Federation of American Scientists (FAS).



La porte-parole du ministère russe des Affaires étrangères, Maria Zakharova.

R. I.

AUSTRALIE

Plus de dix millions de personnes privées d'Internet et de téléphone

L'OPÉRATEUR Optus, le deuxième fournisseur de téléphonie et d'accès à Internet du pays, tente de localiser l'origine de cette défaillance. Des dizaines d'hôpitaux n'ont pas pu recevoir d'appels.

Plus de 10 millions d'Australiens ont été privés d'Internet et de services téléphoniques mercredi 8 novembre après que des pannes inexpliquées ont frappé l'une des plus grandes entreprises de télécommunications du pays, a annoncé l'opérateur.

L'opérateur téléphonique Optus a déclaré qu'il se démenait pour localiser et réparer les pannes, qui ont mis à mal les systèmes de paiement électronique et perturbé les lignes téléphoniques des services d'urgence. « Rien n'indique » que la panne soit le résultat d'un piratage ou d'une cyberattaque, a précisé Kelly Bayer Rosmarin, directrice générale de la société, à la chaîne nationale ABC. « Notre équipe continue d'explorer toutes les pistes possibles. Nous avions un certain nombre d'hypothèses et aucune d'entre elles, que nous avons testées et pour lesquelles nous avons mis en place de nouvelles actions, n'a permis de résoudre le problème fondamental », a expliqué Mme Bayer Rosmarin.

Le gouvernement a précisé que les téléphones mobiles et fixes ainsi que l'Internet haut débit avaient été touchés. Optus, le deuxième fournisseur de téléphonie et d'accès à Internet du pays, a précisé avoir identifié la panne vers 4 h 05, heure de Sydney. Plus de sept heures plus tard, des problèmes généralisés affectaient encore le réseau.

Des dizaines d'hôpitaux n'ont pas pu recevoir d'appels téléphoniques, et les téléphones fixes du réseau Optus n'ont pas pu joindre les services d'urgence. Le service d'assistance téléphonique antipoison de l'Etat de Nouvelle-Galles du Sud (Sud-Est) a également dit être touché.

Les heures de pointe ont été chaotiques dans la ville de Melbourne après qu'une « panne de communication » a perturbé les services ferroviaires, selon la société gestionnaire Metro Trains Melbourne. « Nos équipes s'efforcent de rétablir les services dès que possible, a déclaré un porte-parole de la société Optus dans un communiqué antérieur. Optus présente ses excuses les plus sincères à ses clients. »

La ministre des communications australienne, Michelle Rowland, a déclaré que la panne d'Optus avait été causée par une « défaillance profonde » dans une partie « fondamentale » du réseau de l'entreprise. La panne « a de vastes répercussions sur les services mobiles, fixes et haut débit des clients d'Optus », a-t-elle expliqué avant d'appeler la société à « réagir en conséquence ».

Le Syndicat australien des travailleurs de la communication a dénoncé une « honte absolue », suggérant que la panne était liée aux récentes suppressions d'emplois dans l'entreprise.

Mark Gregory, chercheur à l'Institut royal de technologie de Melbourne, a estimé que les perturbations de mercredi montraient qu'il y avait des problèmes fondamentaux dans les réseaux de communication australiens. « Les pannes liées à un seul point de défaillance se sont produites trop souvent au cours des dernières décennies et il est temps que le gouvernement intervienne pour obliger l'industrie des télécommunications à intégrer la redondance [présence de doublons pour maintenir la connectivité en cas de panne] dans les réseaux et les systèmes ».

Ces pannes surviennent un peu plus d'un an après le vol des données personnelles de plus de neuf millions de clients d'Optus lors d'une cyberattaque.

R. I.

SLOVAQUIE

Le gouvernement bloque une livraison de munitions de 40 millions d'euros destinée à Kiev

LE GOUVERNEMENT slovaque a décidé ce 8 novembre de bloquer une importante livraison d'armes en Ukraine, qui avait été programmée par l'exécutif précédent, conformément aux engagements du nouveau Premier ministre Robert Fico. «Le gouvernement n'approuve pas la proposition de don d'équipement militaire à l'Ukraine» d'une valeur de 40,3 millions d'euros, est-il indiqué sur le site officiel du gouvernement slovaque ce 8 novembre. Cette proposition de 14e paquet d'aide préparée par l'ancienne direction du ministère de la Défense comprenait la livraison de munitions de 7,62 mm et de gros calibre pour les canons de 125 mm, ainsi que des roquettes pour la défense aérienne, des mortiers et des mines. Le nouveau gouvernement de coalition, dirigé depuis fin d'octobre par Robert Fico, avait annoncé que l'aide à l'Ukraine se limiterait désormais à «une aide humanitaire et civile». «Si une entreprise [slovaque] veut fabriquer des armes quelque part et les fournir [à l'Ukraine], personne ne l'en empêchera», a déclaré le 7 novembre Robert Fico. Depuis le début du conflit en Ukraine, la Slovaquie a transmis à Kiev des équipements militaires d'une valeur estimée à 671 millions d'euros.

TLEMCEN

21 projets en aquaculture en cours de réalisation

AU TOTAL 21 projets en aquaculture sont en cours de réalisation dans la wilaya de Tlemcen par des investisseurs privés. C'est ce qu'a indiqué, hier, Sahnoune Bouguebrine, directeur de wilaya de la Pêche et des ressources halieutiques.
Le même responsable a déclaré que « ces projets concernent l'élevage de daurade, de loup de mer, de coquillages et d'algues dans plusieurs communes côtières de la wilaya, à l'instar de Honaine et Marsa Ben M'hidi ». Soulignant également que, ces projets permettront d'atteindre une production annuelle allant jusqu'à 16.980 tonnes de poissons (daurade et loup de mer) et 655 tonnes d'huîtres, avec la création d'emplois pour les jeunes de ces communes, selon le même responsable.
En outre, M. Bouguebrine a précisé que les projets de deux fermes aquacoles dans la commune de Honaine sont entrés en phase de production, à raison de 600 tonnes de poissons par an, et huit autres projets, actuellement en phase d'exploitation et d'installation de cages flottantes, en plus de 11 autres projets, dont les propriétaires procèdent, actuellement, à l'importation du matériel nécessaire, ainsi que des alevins et leur nourriture, et qui seront mis en exploitation de manière progressive.
La Direction de wilaya de la Pêche et des ressources halieutiques a élaboré un programme d'accompagnement périodique des investisseurs dans la concrétisation de leurs projets et la diversification des produits halieutiques au niveau de la wilaya de Tlemcen à des prix raisonnables, notamment en période de pénurie, avec la création d'une main d'œuvre, a-t-il dit.
Par ailleurs, M. Bouguebrine a indiqué que les trois ports de la wilaya (Ghazaouet, Marsa Ben M'hidi et Honaine) disposent de 10 pc de la production nationale halieutique, notant qu'entre janvier et septembre de cette année, une production de 9.700 tonnes de poissons bleus et blancs a été réalisée.
La même source a ajouté que la production prévue fin décembre prochain atteindra 11 tonnes de poissons, outre la production de l'aquaculture, et ce, grâce aux projets précités.

R.R

GUELMA

Vers la remise en service du barrage Medjez B'gar prochainement

LE BARRAGE Medjez B'gar destiné à l'irrigation agricole dans la commune d'Ain Mekhlouf, wilaya de Guelma, sera remis en service durant la saison agricole 2023-2024 au terme d'une opération de confortement et d'extension, a indiqué, hier, Rachid Rehamnia, directeur des services agricoles, (DSA).
Le même responsable a précisé que les travaux engagés ont été totalement achevés au niveau de cet ouvrage hydraulique d'irrigation des terres agricoles du Sud-ouest de la wilaya, assurant que sa mise en service sera effectuée «prochainement» après la mise en place de certaines dispositions d'organisation.
Les travaux d'aménagement menés durant les deux précédentes années sous l'égide de l'Agence nationale des barrages et transferts ont permis d'augmenter les capacités de stockage du barrage de sorte à dépasser 5 millions m3 contre seulement 2,5 millions m3 auparavant, a-t-il déclaré, soulignant que ce barrage renferme actuellement un « important » volume d'eau mobilisable pour l'irrigation agricole durant la saison 2023-2024.
L'exploitation de nouveau en irrigation agricole de ce barrage capable d'arroser plus de 500 hectares, ce qui permettra d'élargir la surface irriguée entre les deux communes d'Ain Mekhlouf et Tamlouka, a relevé le directeur des services agricoles qui a fait savoir que le volume retenu actuellement par le barrage Medjez B'gar qui devrait encore augmenter durant la période des pluies permettra d'irriguer les surfaces de céréaliculture ainsi que les terres cultivées de tomate industrielle et légumes.
La même source a invité les agriculteurs de la région à s'organiser en associations professionnelles pour bénéficier d'une manière légale et organisée des eaux de ce barrage.Alimenté par le cours «Chaabet Ain Khebaba», ce barrage distant de 4 km à l'Est d'Ain Mekhlouf permettra ainsi de faire face au déficit pluviométrique dans la région accentué surtout par la cessation depuis trois ans de l'approvisionnement des agriculteurs locaux depuis le barrage de Bouhamadane (commune de Hammam Debagh) après la baisse de son niveau, a conclu la même source.

R.R

CENTRE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE DE BATNA

26 transplantations rénales effectuées

Pas moins de 29 transplantations rénales ont été réalisées depuis le début de l'année 2023 au Centre hospitalo-universitaire (CHU) de Batna, conformément au planning arrêté par cet établissement de santé, a indiqué, hier, la responsable de l'information du CHU, Atika Belghouar.



La même source a souligné que toutes les interventions, effectuées sous la supervision d'un personnel médical et paramédical spécialisé, assurant la préparation préopératoire du malade et sa surveillance postopératoire, ont été « couronnées de succès ».
Les patients ayant bénéficié de ces opérations sont issus, pour l'essentiel, des wilayas de Batna, Sétif, Djelfa, Mila, El Oued, M'sila, Oum El Bouaghi, Tébessa, Oran, Constantine et Ouargla, a-t-elle ajouté.
Les greffes de rein sont actuellement effectuées au service des urgences médicales du CHU qui reçoit des patients de plusieurs wilayas de l'Est et du Sud-est du pays, à raison de deux interventions par semaine « compte tenu de la pression exercée sur le service de néphrologie », a également indiqué Mme Belghouar.
Il est attendu une augmentation du nombre de transplantations rénales dès l'entrée en service de l'unité de transplantation d'organes, récemment réalisée dans l'enceinte du CHU et dotée d'une aile destinée aux greffes de rein, a encore indiqué la même responsable, soulignant, à ce propos, que l'aile en question n'attend plus que l'allocation d'une enveloppe financière, à puiser du budget de 2024, pour l'acquisition du matériel et des équipements nécessaires à son fonctionnement.
La wilaya de Batna, considérée comme « pionnière » en matière de transplantations rénales, avait entamé ce type d'interventions le 31 mars 2014.
Pas moins de 645 opérations y ont été réalisées et réussies, dont une avait particulièrement retenu l'attention.
Il s'agissait, en effet, d'une greffe opérée sur un enfant de trois ans, pesant 11 kg, qui avait reçu un rein provenant d'une donneuse qui n'était autre que sa maman.

R.R

CARAVANE MÉDICALE DE SOLIDARITÉ À TÉBESSA

1.552 consultations au profit des habitants

DANS le cadre de la caravane médicale de solidarité, 1.552 malades des communes frontalières d'El Meridj, Ouenza et Ain Zerga, de la daïra d'Ouenza, au nord de Tebessa, ont bénéficié de consultations médicales gratuites. C'est ce qu'a fait savoir, hier, Rabie Mezhoud, directeur de la santé.
A ce titre le même responsable a précisé, à l'occasion de la présentation du bilan de cette caravane pluridisciplinaire, que des consultations médicales ont été effectuées durant quatre jours consécutifs, en plus d'analyses de laboratoire et de radiographies, au profit de 1.552 citoyens âgés de 35 ans et plus, pour détecter des maladies cardiovasculaires, des cas d'hypertension, de diabète ou des troubles oculaires.
M. Mezhoud a également précisé que 1.056 examens ont été effectués dans les domaines de l'ophtalmologie, des maladies cardiovasculaires, du diabète et de l'hypertension, en plus de 496 consultations de médecine générale et de nombreux tests de laboratoire au niveau de la clinique mobile «Route de la prévention» ainsi qu'un laboratoire privé a été mis en place au sein de la polyclinique Benzine Athmane-Benahmed de la commune d'Ouenza.
Le même responsable a souligné que cette initiative médicale, organisée sous l'égide du ministère de tutelle, a donné lieu à un afflux remarquable de citoyens, d'autant que la clinique mobile « Route de la prévention » est équipée de tout le matériel médical nécessaire, tels que l'échocardiographie, l'imagerie rétinienne, l'électrocardiogramme et un laboratoire biologique pour effectuer des tests et des analyses.
La caravane médicale de solidarité a été ponctuée par un hommage appuyé aux médecins, généralistes ou spécialistes, paramédicaux et ambulanciers qui y ont participé, issus aussi bien de la wilaya de Tébessa que du CHU Mustapha-Bacha d'Alger.

R.R

PARUTION D'UN DÉCRET PRÉSIDENTIEL AU JOURNAL OFFICIEL

Un pas en avant pour le statut de l'artiste

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a signé le décret tant attendu par les artistes algériens. Paru le 7 Rabie Tani 1445 correspondant au 22 octobre 2023, ce décret publié dans le dernier numéro (n 70) du Journal officiel, fixe la loi fondamentale visant à définir les droits et devoirs de l'artiste, notamment l'attribution de la carte professionnelle et leur droit à la sécurité sociale. Alors que le décret est en attente de mise en application sur le terrain, cette nouvelle législation suscite de grands espoirs au sein de la communauté artistique.

Ce décret n 23-376, comprend plusieurs sections visant à protéger et à promouvoir les droits des artistes. L'article 14 stipule que l'artiste, le technicien d'œuvres artistiques et l'administrateur d'œuvres artistiques sont soumis, selon l'activité artistique et le contrat artistique, au régime de sécurité sociale, conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.

L'article 15 précise que les artistes auront accès à toutes les prestations de sécurité sociale conformément à la législation en vigueur, incluant des avantages tels que la couverture médicale et les prestations familiales. L'article 16 établit un mécanisme de remboursement en cas d'arrêt involontaire de l'activité artistique, géré par le ministère de la Culture. Les détails de l'application de cette disposition seront précisés dans la réglementation, offrant ainsi une sécurité accrue aux artistes face aux imprévus.

L'article 17 de la section 5 introduit la carte professionnelle, qui atteste du statut de l'artiste et donne accès à tous les droits énoncés dans la législation. Cette carte sera également délivrée aux artistes étrangers qui remplissent les conditions de résidence et d'emploi conformément à la législation en vigueur. L'article 18 définit les modalités de délivrance et de retrait de la carte d'artiste, géré par le Conseil national des arts et des lettres (CNAL), assurant ainsi une application uniforme des règles.



Une bonne nouvelle pour les artistes algériens.

ENCOURAGER LA FORMATION CONTINUE DES ARTISTES

Les articles 29, 30 et 31 visent à encourager la formation continue des artistes, à leur accorder la priorité dans les opportunités d'emploi artistique, et à inciter les institutions artistiques à les embaucher. Le détenteur de la carte d'artiste bénéficie, ainsi, d'une priorité d'emploi à raison de 70% de l'ensemble des artistes participants aux travaux et activités artistiques.

Ce décret comprend aussi, plusieurs sections visant à protéger et à promouvoir les droits des artistes. Selon l'article premier du premier chapitre de ce décret présidentiel, celui-ci s'applique aux «artistes, techniciens et administrateurs œuvrant dans le domaine artistique».

Un artiste est défini comme «toute personne physique exerçant une activité artistique, à travers la création ou la participation par ses œuvres artistiques, littéraires, techniques ou administratives à la création ou à la recréation artistique, ou par son interprétation ou sa mise en œuvre sous toute forme qu'elle soit, et sur tous supports, contribuant ainsi au développement de l'art et de la culture», selon le même décret. Un technicien des œuvres artistiques est quant à lui défini comme «toute personne qui effectue un travail technique aidant l'artiste, de façon directe ou indirecte dans la réalisation de son activité artistique».

De plus, «L'artiste, le technicien d'œuvres artistiques et l'administrateur d'œuvres artistiques bénéficient également de la protection contre tous types d'agression et de violence lors de l'exercice de leur travail artistique ou en raison d'œuvres réalisées». Ils ont également le droit de créer ou de rejoindre un organisme représentatif professionnel, de participer à l'élaboration des politiques publiques dans les domaines culturels et artistiques, ainsi que de bénéficier d'une formation artistique ou technique en vue de promouvoir l'art et la culture, tout cela sans porter atteinte aux droits matériels et moraux reconnus à ces artistes en vertu de la législation en vigueur.

D'autre part, l'artiste s'engage notamment au respect des obligations prévues dans le contrat artistique, à informer, préalablement, l'employeur ou le contractant de ce qui doit être mis à disposition en termes de conditions favorables et de moyens matériels nécessaires pour exercer son activité artistique, au respect de l'ordre public et de l'éthique, à la satisfaction des obligations fiscales liées à l'activité artistique prévues par la législation en vigueur, au respect des dispositions de la charte de déontologie du travail de l'artiste, établie par le Conseil national des arts et lettres et à la déclaration et à l'affiliation à la sécurité sociale, conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.

Le décret prévoit également des dispositions relatives aux enfants de moins de 16 ans, aux personnes à besoins spécifiques, des dispositions relatives aux artistes étrangers, des explications relatives à la protection sociale de l'artiste, la carte d'artiste, le contrat artistique, la contrepartie de l'activité artistique, les établissements artistiques et la promotion de l'activité de l'artiste.

En vertu du même décret, la nomenclature des métiers artistiques est fixée et actualisée par arrêté du ministre chargé de la culture après approbation du Conseil national des arts et des lettres, les métiers artistiques sont fixés selon les domaines suivant : les arts littéraires, les arts dramatiques, les arts musicaux, les arts du spectacle, les arts chorégraphiques, les arts visuels, les arts cinématographiques et de l'audiovisuel, les arts de la rue et les arts numériques.

Outre la protection des artistes, les articles 29, 30 et 31 de ce décret présidentiel visent à encourager la formation continue des artistes, à leur accorder la priorité dans les opportunités d'emploi artistique et à exiger des institutions artistiques qu'elles embauchent un pourcentage minimal d'artistes, favorisant ainsi la vitalité artistique du pays.

Meriem Djouder

POUR SA CONTRIBUTION À LA PRÉSERVATION DU PATRIMOINE ARTISTIQUE

Abdelkader Bendamèche honoré

LE CHERCHEUR en patrimoine populaire, Abdelkader Bendamèche, a été honoré, avant-hier, par la ministre de la Culture et des Arts, Soraya Mouloudji, pour sa contribution à la préservation du patrimoine artistique algérien. C'est ce qu'a indiqué un communiqué du ministère.

Lors de cet hommage, qui intervient «au terme des missions administratives» de Bendamèche à la tête de l'Agence algérienne pour le rayonnement culturel (AARC), Mouloudji a salué les efforts du chercheur «au service du patrimoine et de la poésie populaire en Algérie, des décennies durant», l'appelant à «continuer d'œuvrer pour la préservation du patrimoine à travers ses recherches et ses publications, pour mettre en valeur notre patrimoine et enrichir la bibliothèque algérienne». Bendamèche est l'un des éminents chercheurs s'intéressant au domaine artistique musical, au patrimoine populaire et à la poésie malhoun en Algérie. Il a débuté sa carrière en tant qu'artiste-interprète avant de devenir journaliste à la Radio et à la Télévision spécialisé dans le patrimoine culturel et musical. Après l'obtention de son diplôme de l'Ecole nationale d'administration (ENA) en 1983, l'artiste rejoint le ministère de la Culture.

L'artiste compte à son actif plus d'une trentaine d'ouvrages en langues arabe et française, dont «Florilège, ou l'œuvre réunie d'El Boudali Safir», «Cheikh Amar Ezzahi, ou l'éclat juvénile de la chanson chaâbi», «El Meqnine Ezzine, ou le cri de cheikh Mohamed Badji», «El Hadj M'rizak, ou l'autre école du chaâbi» et «Les grandes figures de l'art musical algérien».

Dans une déclaration. Bendamèche a



confié qu'il «poursuivra son parcours artistique dans la promotion du patrimoine populaire algérien pour sa préservation pour les générations futures, en tant qu'élément de l'identité nationale».

R. C.

FOOTBALL- FAF

Walid Sadi a clos, lundi, ses rencontres avec les Ligues du sud et du centre du pays

LE PRÉSIDENT de la Fédération algérienne de football, Walid Sadi a clôturé, lundi au Centre technique national de Sidi Moussa, ses rencontres avec les présidents des Ligues de wilayas, en réunissant cette fois-ci, ceux du sud et du centre du pays, a indiqué l'instance fédérale. Comme lors des deux derniers tours de table avec leurs homologues de l'ouest, du sud-ouest et de l'est, le président de la FAF a convié les présidents de Ligues, à savoir ceux de Tamanrasset, Laghouat, Illizi, El-Oued, Ghardaïa, Bejaia, Blida, Tipasa, Tizi-Ouzou, Médéa, Djelfa, Aïn Defla, Alger, Bouira, Chlef et Boumerdès à présenter chacun la situation de l'activité footballistique de sa wilaya, précise la FAF dans un communiqué publié sur son site officiel. Selon la même source, Sadi a écouté les interventions des présents et a pris acte des doléances émises par les différentes Ligues, tout en saluant le travail accompli, au quotidien, pour le bon fonctionnement de ses démembrements qui représentent les piliers de la pyramide du football national. Profitant de cette rencontre, le premier responsable de la FAF a instruit les présidents des Ligues de rester à l'écoute des acteurs de la base, de poursuivre les efforts pour garantir une bonne gouvernance, mais aussi de prendre des initiatives et de répondre autant que possible aux préoccupations des clubs en prenant en considération les spécificités territoriales et structurantes de chaque ligue, conclut la FAF. Pour rappel, ces rencontres s'inscrivent dans le cadre du renforcement du dialogue et de la concertation avec la base et les acteurs du football amateur, inscrits au programme d'action du Président de la FAF et de son bureau fédéral.

BASKET-BALL

Reprise de la Super-Division (messieurs) aujourd'hui à huis clos

LE CHAMPIONNAT d'Algérie de basketball, Super-Division (messieurs), reprendra ses droits ce jeudi 'aujourd'hui) à huis clos avec le déroulement des rencontres de la troisième journée, a indiqué la Fédération algérienne de la discipline. Les compétitions de basket-ball étaient à l'arrêt depuis le 18 octobre en solidarité avec le peuple palestinien victime d'agressions sionistes sauvages. Outre cette décision, la FABB a également dévoilé les nouvelles dates des matchs en retard de l'USM Alger. Les Usmistes, champions d'Algérie en titre, affronteront le nouveau promu, l'ASS Oum El-Bouaghi, mardi 21 novembre (15h00) à Rais-Hamidou (Alger), pour le compte de la 1re journée, avant de défier le mardi 12 décembre (16h00) à la salle Harcha, le détenteur de la Coupe d'Algérie le WO Boufarik, pour le compte de la 2e journée. L'USM Alger, avait pris part durant le mois d'octobre au 35e championnat arabe de des clubs à Doha (Qatar), en se qualifiant aux quarts de finale avant d'être éliminée par le futur champion, Beyrouth Club du Liban.

COUPE DU MONDE DE SABRE :

Plus de 300 athlètes de 45 pays attendus à l'étape d'Alger



Quelques 340 escrimeurs dont 155 dames représentant 45 pays prendront part à l'étape d'Alger de la Coupe du monde 2023 de Sabre (messieurs et dames), prévue du 9 au 12 novembre à La Coupole du Complexe olympique Mohamed-Boudiaf d'Alger, a annoncé mardi le directeur de l'organisation Samir Hammoudi.

«L'étape d'Alger de la Coupe du monde de sabre verra la participation de 340 escrimeurs dont 155 dames représentant 45 pays et à leur tête l'Italie, le Japon, les Etats-Unis, alors que l'Algérie sera représentée par 22 athlètes dont 11 dames.», a précisé Samir Hammoudi lors d'une conférence de presse animée à l'hôtel Mercure à Ain-Benian (Alger). Le même responsable a fait savoir que «l'Algérie compte organiser une compétition à la hauteur de sa notoriété dans l'objectif de lancer cette discipline au plan international comme elle a l'habitude de le faire lors des années précédentes.», soulignant que « tout est fin prêt au niveau de la salle abritant cet évènement (...) les délégations commencent à rallier Alger et seront hébergées dans les meilleures conditions.». A cet égard, le cahier des charges de la compétition prévoit l'hébergement des athlètes dans des hôtels de 4 ou 5 étoiles. «Les délégations seront hébergées au niveau des hôtels Aurassi, le Mercure d'Ain-Benian et Radisson à Hydra. La délégation japonaise a été la première à rallier Alger emmenée par la championne du monde à Milan (Italie), Misaki Emura, première japonaise couronnée au sabre en juillet dernier. De son côté, l'entraîneur de la sélection féminine Zahra Guamir a indiqué que «l'étape d'Alger sera l'occasion pour les athlètes algériens messieurs et dames de se frotter au haut niveau et faire partie des tableaux 64 et 32 afin de glaner le maximum de points dans l'optique d'une qualification aux Jeux olympiques 2024 de Paris. Les escrimeuses Saoussene Boudiaf et Zahra Kahli qui ont bénéficié d'une bourse pour s'entraîner à l'étranger auront à cœur de monter sur le podium. Pour rappel, les escrimeuses Saoussene Boudiaf, Zahra Kahli, Kaouther Mohamed-Belekbir et Abik Bounkeb (par équipes) ont validé leur billet aux JO 2024 de Paris. Les épreuves individuelles (messieurs et dames) auront lieu du 9 au 11 novembre, alors que la quatrième et dernière journée sera consacrée aux épreuves par équipes (du 7h30 au 17h00), selon le programme de la compétition établi par les organisateurs. Pour le bon déroulement de la compétition, l'instance internationale a désigné un bureau technique composé de 33 membres et 20 juges internationaux diplômés du Master en arbitrage. L'Algérie avait organisé du 10 au 13 novembre 2022 à la salle Harcha-Hacène d'Alger une étape de la coupe du monde de Sabre (messieurs et dames).

ZAHRA GUAMIR (COACHE EN CHEF DE LA SÉLECTION ALGÉRIENNE D'ESCRIME MESSIEURS ET DAMES)

«L'Algérie vise le maximum de points»

L'ENTRAÎNEUR en chef de la sélection algérienne d'escrime (messieurs et dames), Zahra Guamir, a affirmé que les athlètes algériens participant à l'étape d'Alger de la Coupe du monde 2023 de Sabre (9-12 novembre) à la Coupole du Complexe olympique Mohamed-Boudiaf d'Alger, «ambitionnaient de récolter d'avantage de points en vue d'une qualification aux Jeux olympiques 2024 de Paris», avec une option supplémentaire pour le duo Saoussene Boudiaf et Zahra Kahli qui auront à cœur de monter sur le podium. « Nous plaçons toute notre confiance dans les athlètes sélectionnés pour représenter l'Algérie à cette étape mondiale de sabre pour qu'ils puissent récolter le maximum de points en vue d'une qualification aux Jeux olympiques de Paris, notamment ceux qui s'entraînent à l'étranger à l'instar de Saoussene Boudiaf et Zahra Kahli qui ont bénéficié d'une bourse et qui auront à cœur de monter sur le podium.», a déclaré à l'APS Zahra Guamir, en marge de la conférence de presse animée mardi à Alger. Quelque 340 escrimeurs dont 155 dames représentant 45 pays prendront part à l'étape d'Alger de la Coupe du monde 2023 de Sabre, prévue du 9 au 12 novembre à La Coupole du Complexe olympique Mohamed-Boudiaf d'Alger, alors que l'Algérie sera représentée par 22 athlètes dont 11 dames. «Les athlètes algériens auront toutes leurs chances pour atteindre le tableau 64 au minimum, une manière de récolter des points supplémentaires dans le calcul final de la qualification aux JO 2024 de Paris. L'escrimeur Zakaria Bounechada qui fait partie de la catégorie des juniors pourra réaliser des résultats positifs au même titre que ses coéquipiers Akrem Bounabi, Izem et Saad Youcef.», a-t-elle ajouté. Pour rappel, les escrimeuses Saoussene Boudiaf, Zahra Kahli, Kaouther Mohamed-Belekbir et Abik Bounkeb (par équipes) ont validé leur billet aux JO 2024 de Paris.

SAOUSSENE BOUDIAF EST TRÈS PROCHE D'UNE QUALIFICATION AUX JO DE PARIS

En individuel, l'escrimeuse Saoussene Boudiaf est très proche d'une qualification aux Jeux olympiques 2024 de Paris grâce à sa médaille d'or décrochée, en juin dernier au Caire, lors des championnats d'Afrique 2023 en Egypte, la seule obtenue par l'Algérie qui avait terminé le tournoi en 2e position au classement général, avec un total de 9 consécration (1 or, 4 argent et autant en bronze), derrière le pays hôte, avec 21 m édailles (10 or, 5 argent et 6 bronze). Concernant le programme de préparation tracé par les staffs techniques en vue de l'étape d'Alger, l'entraîneur en chef de la sélection algérienne d'escrime s'est dite « satisfaite avec une participation des athlètes à un tournoi en Turquie et dès leur retour sont entrés en stage à Alger», soulignant que « le niveau technique des joutes d'Alger sera sans doute très relevé en présence des sélections chevronnées, à l'image de l'Italie, des Etats-Unis et de l'Espagne».

Lors de l'étape d'Alger de la Coupe du monde 2023 de Sabre, l'escrimeur qui atteint le tableau des 64 récoltera deux points, le tableau des 32 (4 points), le tableau des 16 (8 points), alors que le vainqueur de la médaille d'or totalisera 32 points, selon les organisateurs.

REPRISE, CE VENDREDI, DU CHAMPIONNAT DE LIGUE1 MOBILIS (5E JOURNÉE)

Sous le signe de la solidarité avec le peuple palestinien

Avec quel moral les joueurs vont- ils reprendre la compétition au moment où, depuis près d'un mois maintenant, les criminels de l'Etat voyou d'Israël pilonnent sans discontinuer la bande de Ghaza ? Un déluge de feu et des milliers de victimes innocentes et sans défense encouragé par le monde dit « libre » et le silence assourdissant et la lâcheté d'une communauté internationale complice de massacres sans nom.

Par Azouaou Aghiles



C'est le cœur lourd, en deuil, que les équipes ressortiront de leurs vestiaires pour faire leur métier favori qui s'apparente, en ces temps de douleur et de peine, à une immense corvée. A l'arrêt depuis le 18 octobre dernier en solidarité avec la Palestine en lutte, la L1 va donc reprendre progressivement ses droits mais à huit clos avec au programme une journée en deux actes. Etalée sur deux jours (vendredi et samedi avec quatre matches chacune), cette étape de reprise (la 5e) nous offre toutefois deux grosses affiches. D'abord avec le derby algérois devant mettre aux prises nos deux « africains », à savoir le quadruple champion d'Algérie et actuel leader, le CR Belouizdad, et une USM Alger se remettant difficilement de sa campagne continentale et les deux titres (Coupe de la CAF et Super Coupe africaine) arrachés lors d'une fin de saison 2022-2023 qui aura fait du bruit du côté de Soustara et des fiefs unionistes à travers le pays. Superbe affiche en somme et sur laquelle planera, comme pour l'ensemble des autres rencontres, l'ombre de ces milliers d'enfants, de femmes et de vieillards assassinés en live mondial en autant d'insultes au droit international qu'Israël, l'enfant gâté d'un Occident perdant ses valeurs, viole depuis plus de 75 ans. CRB- USMA. La belle affiche. Qui plus est dans l'antre du football algérien qui restera désespérément vide, en raison de la décision de huis clos décrétée par la Faf. Un stade qui aurait fait le plein (60 000 spectateurs facilement) pour, d'un côté, l'enjeu sportif vu la rivalité entre deux publics se vouant beaucoup de respect, d'un autre, côté tribunes avec la manière unique avec laquelle tout le monde a préparé l'évènement. Avec un clou sûrement : une ambiance dédiée entièrement à la solidarité avec leurs frères de Palestine. Une reprise des plus intéressantes avec cet autre sommet, dans Les hauts Plateaux. Un véritable « clasico » devant opposer deux de nos plus prestigieux sigles, l'ES Sétif et la JS Kabylie qui, s'ils ont perdu un peu de leur lustre et malgré des travées vides, sauront répondre à l'attente des téléspectateurs, l'ENTV ayant décidé à l'occasion de diffuser quatre des huit rencontres (2 le vendredi, deux le samedi) inscrites es au programme. Alternant le bon et le moins bon, Sétifiens comme Kabyles tenteront de reprendre du poil de la bête afin de rassurer leurs fans. A suivre également, avec attention, les oppositions prometteuses entre une jeune formation du Paradou AC (à Dar El Beida) assurément aux dents longues en ce début de saison, et un onze du MC Oran se recherchant encore mais rassuré après le règlement de nombre de problèmes extra-sportifs en suspens, alors qu'à Béchar, la JS Saoura comme le CS Constantine, marchant moyennement et peinant à atteindre leur vitesse de croisière, nous promettent, on l'espère, du spectacle et du fairplay. Le reste de la journée se déroulera, pour rappel, samedi avec, au menu, du côté du Cheliff, un certain ASO-Chlef- MC Alger. Un rendez-vous à suivre… **A.A**

LE PROGRAMME :

- Vendredi 10 novembre 2023.

Paradou AC 15:30 MC Oran
US Souf 15:30 CS Constantine
ES Sétif 15:45 JS Kabylie (TV)
USM Alger 17:00 CR Belouizdad (TV)

- Samedi 11 novembre 2023.

NC Magra 15:00 Ben Aknoun
USM Khenchela 15:00 US Biskra
ASO Chlef 17:00 MC Alger (TV)
S Saoura 18:00 MC El Bayadh (TV)

SOUS LE THÈME : «PRÉPARATION DE LA COUPE D'AFRIQUE DES NATIONS 2019 ET FACTEURS DE RÉUSSITE»

Belmadi animera un workshop jeudi à l'université d'Alger 3 de Dely Brahim

LE SÉLECTIONNEUR de l'équipe nationale de football Djamel Belmadi, animera jeudi (10h00) un Workshop à l'Université Alger 3 de Dely Ibrahim (Alger), en présence des étudiants et des enseignants sous le thème: «Préparation de la Coupe d'Afrique des nations 2019 et facteurs de réussite», a annoncé la Fédération algérienne (FAF) mardi dans un communiqué publié sur son site officiel. «Sur invitation de l'Institut de l'Education physique et sportive (IEPS), le sélectionneur national Djamel Belmadi animera le jeudi 9 novembre à partir de 10h00 un Workshop à l'Université Alger 3 de Dely Ibrahim, en présence des étudiants et des enseignants sous le thème : «Préparation de la Coupe d'Afrique des nations 2019 et facteurs de réussite», précise la même source. Cette initiative, qui s'inscrit dans le cadre «des activités de proximité du sélectionneur national, est destinée aux étudiants et au corps enseignant qui ont souhaité un partage d'expérience et des échanges sur des aspects liés au travail de terrain (technique, tactique, physique, mental, management, organisation)», souligne la FAF. Ce rendez-vous intervient quelques jours avant le prochain rassemblement des «Verts», prévu à partir du lundi 13 novembre au Centre technique national (CTN) de Sidi Moussa, en vue des deux premiers matchs des qualifications de la Coupe du monde 2026, dont la phase finale aura lieu aux Etats-Unis, au Canada, et au Mexique. Les coéquipiers du capitaine Riyad Mahrez (Al-Ahly/Arabie saoudite) entameront les qualifications en recevant la Somalie le jeudi 16 novembre 2023 au stade Nelson-Mandela de Baraki à Alger (18h00), avant de se rendre à Maputo pour défier le Mozambique, le dimanche 19 novembre au Estadio nacional do Zimpeto (14h00), pour le compte de la 2e journée.

RAYAN AÏT NOURI (LATÉRAL GAUCHE DE L'E.N ET DE WOLVERHAMPTON :

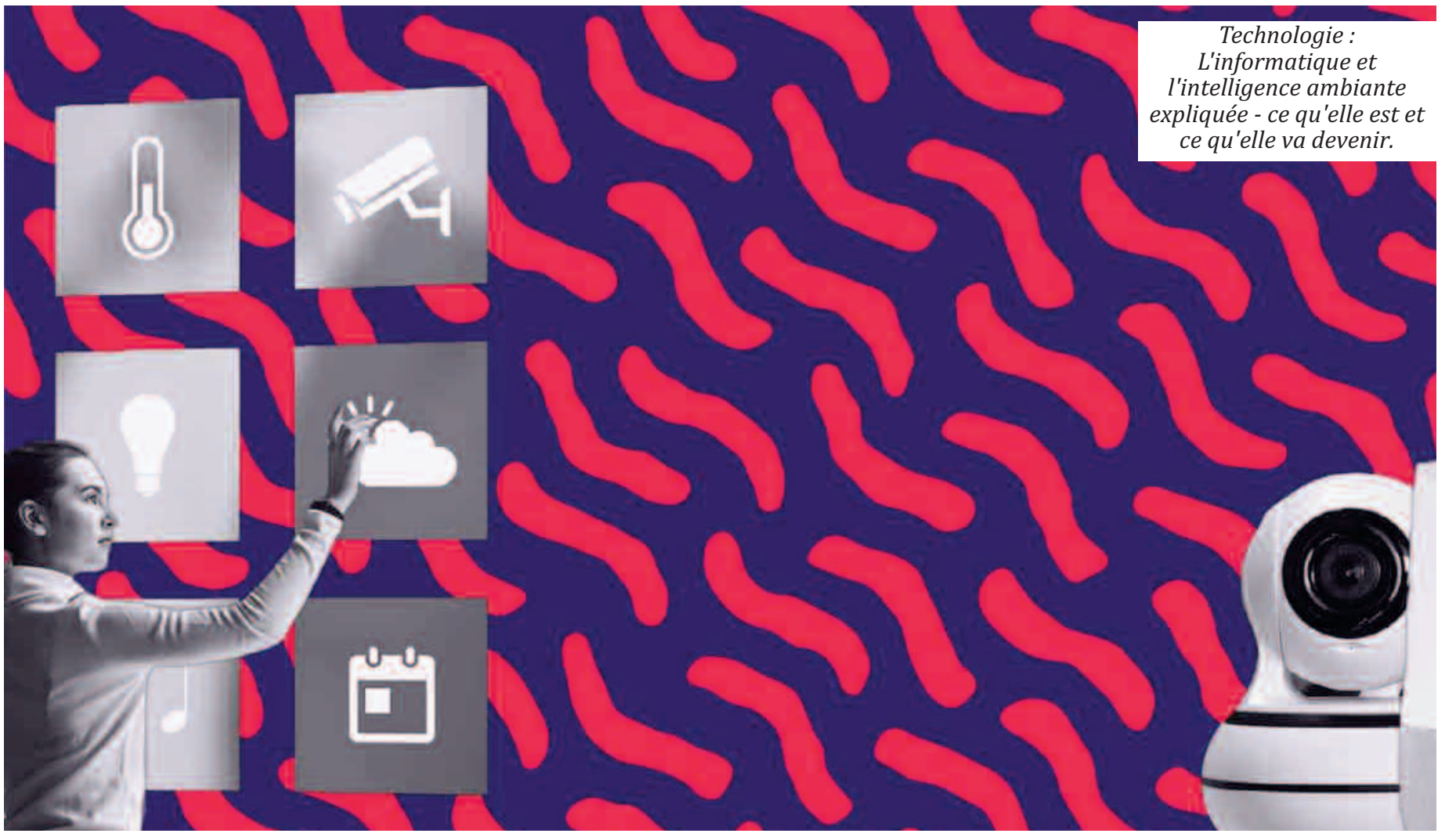
«J'attends la CAN avec impatience»

LE DÉFENSEUR international algérien de Wolverhampton, Rayan Aït Nouri, a indiqué, mardi, qu'il piaffait d'impatience de jouer la Coupe d'Afrique des nations CAN-2023 (reportée à 2024) en Côte d'Ivoire (13 janvier – 11 février), tout en affichant son rêve de soulever le trophée avec les « Verts ». « J'attends la CAN avec impatience, tout le monde attend ça, c'est un rêve. Je continue de travailler en club et j'espère être sélectionné. Quand je suis en sélection, je suis un garçon épanoui. Que ce soit en club ou en sélection, je donne toujours le meilleur de moi-même, mais en sélection, ça a un goût particulier. Nous avons des objectifs à atteindre, nous voulons rendre fiers tous les Algériens qu'il y a dans le monde, donc nous nous donnons tous à fond. Soulever la CAN un jour, c'est un rêve que je n'arrive même pas à imaginer », a-t-il indiqué dans un entretien accordé au site Dz Foot. A la CAN-2023, l'Algérie figure dans le groupe D, domicilié à Bouaké, en compagnie de l'Angola, du Burkina Faso, et de la Mauritanie. Les « Verts » entameront le tournoi le lundi 15 janvier 2024 face à l'Angola, au stade de la Paix à Bouaké (21h00, algériennes), avant de défier le Burkina Faso le samedi 20 janvier à Bouaké (15h00) puis la Mauritanie, le mardi 23 janvier, toujours au stade de Bouaké (21h00). Aït Nouri (22 ans) a signé ses grands débuts avec la sélection en mars dernier, à l'occasion de la double confrontation face au Niger (2-1 puis 1-0), comptant pour les 3e et 4e journées des qualifications de la CAN-2023. Il fait partie de la nouvelle génération de nouveaux joueurs convoqués par le sélectionneur national Djamel Belmadi, dans le cadre de la reconstruction de l'équipe nationale. « Avant de rejoindre la sélection, je savais déjà à peu près comment ça allait se passer. Dans cette équipe, nous sommes beaucoup à avoir grandi en Ile-de-France. On a tous plus ou moins la même histoire et tout a commencé dans les quartiers. Les anciens nous ont très bien accueillis, ils nous ont mis dans les meilleures conditions. La sélection, c'est très familial, tout le monde discute ensemble et il y a énormément de respect entre nous. Il faut le vivre, c'est indescriptible. Mon premier match à Alger face au Niger, pendant l'hymne national, je me suis dit 'wow, c'est quoi cette ambiance' », a-t-il ajouté. Et d'enchaîner : « C'est une immense fierté pour moi de représenter mon pays et de porter ce maillot. J'étais supporter lors de la CAN 2019 (remportée par les Verts en Egypte, NDLR). En France, il y a beaucoup d'Algériens, donc je voyais l'engouement autour de la sélection. Avoir aujourd'hui l'opportunité de porter ce maillot, c'est quelque chose de grand. » Enfin, Aït Nouri, arrivé à Wolverhampton en 2020 en provenance du SCO d'Angers (Ligue 2/ France), a évoqué « une nouvel ère » en équipe nationale. « Il y'a une nouvelle ère, avec une nouvelle génération. Tout le monde a des qualités, tout le monde peut apporter sa petite touche. Je pense que ça se remarque sur le terrain. Contre le Sénégal, nous avons fait un gros match avec la victoire au bout et contre l'Egypte, les coéquipiers ont fait match nul donc les résultats sont là. On continue de travailler pour préparer au mieux la CAN », a-t-il conclu.

LIVERPOOL EN EMBUSCADE

Énorme « promotion » pour lui avant le départ pour la Côte d'Ivoire ?

Devenu un élément incontournable du onze de Wolverhampton, Rayan Aït-Nouri (22 ans) attire l'œil des cadors de Premier League. Auteur de très bonnes prestations récemment, le latéral algérien, Rayan Aït-Nouri attire l'œil des cadors de Premier League dont Liverpool. Tout proche d'un départ en prêt à Nice, il est finalement resté chez les Wolves avant de devenir un homme essentiel du onze. Une marge de progression et un talent qui n'ont pas échappé aux yeux de Liverpool, mais aussi de Newcastle et de Manchester United. Après avoir été acheté 11 millions d'euros du côté d'Angers, les Wolves espèrent le vendre à un bon prix étant donné sa valeur marchande estimée à 25 millions d'euros. Seulement, la CAN 2023 qui tombe durant le mercato hivernal risque de compliquer un départ de l'international algérien dont le contrat court jusqu'en 2026.



Technologie : L'informatique et l'intelligence ambiante expliquée - ce qu'elle est et ce qu'elle va devenir.

Informatique ambiante, intelligence ambiante : tout ce que vous devez savoir sur l'essor de la technologie invisible

Qu'est-ce que l'informatique ambiante, en termes simples ?

L'objectif est de réduire les frictions liées à l'utilisation de la technologie, en permettant aux utilisateurs d'en tirer pleinement parti sans avoir à se soucier des claviers et des écrans. Au lieu de devoir interagir directement avec différents appareils informatiques pour obtenir les résultats souhaités - par exemple, utiliser son smartphone pour passer un appel et sa télécommande pour allumer la télévision - l'informatique ambiante permet à tous vos appareils de travailler ensemble de manière transparente pour répondre à vos besoins.

"Dans un monde multi-appareils, les gens ne veulent pas passer leur vie à s'embêter avec la technologie. L'informatique ambiante vous libère de la technologie pour que vous puissiez vivre votre vie tout en obtenant l'aide dont vous avez besoin", a déclaré Rick Osterloh, vice-président directeur des appareils et services de Google, lors de la conférence Google I/O 2022. "Peu importe l'appareil que vous utilisez, le contexte dans lequel vous vous trouvez, que vous parliez, tapiez ou tapotiez. La technologie dans votre vie fonctionne ensemble de manière transparente."

Pourquoi l'informatique ambiante ?

Comme l'indique la définition du mot "ambiant", l'informatique ambiante désigne une technologie immergée dans votre environnement, prête à vous aider sans aucune sollicitation. Par exemple, au lieu d'avoir à baisser la température, un thermomètre intelligent peut s'adapter automatiquement en fonction des habitudes apprises. C'est de là que naît l'idée d'une "maison intelligente", qui intègre la technologie dans chaque objet de votre maison pour optimiser la façon dont vous accomplissez vos tâches quotidiennes.

Cela ressemble beaucoup à l'Internet des objets (IoT). Mais quelle est la différence ?

Si vous pensez que l'IdO et l'informatique ambiante se ressemblent beaucoup, vous n'avez pas tort : ces deux concepts sont intimement liés. L'IdO fait référence au vaste éventail d'appareils qui se connectent à l'internet pour optimiser leurs fonctionnalités, comme les capteurs et les haut-parleurs intelligents : l'informatique ambiante s'appuie sur ces éléments.

"L'IoT constitue une base pour l'informatique ambiante, cette dernière étant davantage axée sur la manière dont les appareils et les services intelligents interagissent avec les utilisateurs", explique à Jason Low, analyste principal au cabinet d'études Canalys.

En d'autres termes, l'informatique ambiante se concentre sur l'interaction entre ces appareils une fois qu'ils sont connectés. Par exemple, une ampoule qui se connecte à une application est un appareil IoT ; cependant, c'est dans la manière dont l'ampoule recueille les données de son environnement sur vos préférences et agit en conséquence que l'informatique ambiante entre en jeu.

"L'internet des objets vit à travers des capteurs et des actionneurs intégrés dans des appareils qui interagissent avec le monde de manière physique et fonctionnelle. L'informatique ambiante est au cœur de cette communication et exploite l'environnement pour les processus et les connaissances de l'entreprise", explique le consultant Deloitte.

À quoi ressemble l'informatique ambiante aujourd'hui ?

Tout appareil ou surface d'une maison intelligente peut servir d'exemple d'informatique ambiante. Cependant, la technologie qui domine actuellement l'espace est l'assistance vocale. Les haut-parleurs intelligents comme Amazon Echo et Google Nest, et les assistants, utilisent l'intelligence artificielle pour effectuer les tâches demandées.

Pour se fondre dans l'environnement de manière plus transparente, les haut-parleurs intelligents présentent souvent des designs, des couleurs et des tailles minimalistes. Au lieu de devoir prendre l'appareil et lui ordonner de faire quelque chose, vous pouvez simplement parler à voix haute à votre entourage pour accomplir une tâche.

Le champ d'action de ces assistants vocaux ne cesse de s'étendre. À l'origine, ces assistants vocaux ne dépassaient pas le cadre de la réponse à une question sur la météo ou de la lecture d'une chanson. Maintenant, ces appareils peuvent faire autant que nettoyer votre maison, allumer les lumières et commander des articles à votre porte.

"L'informatique ambiante comporte trois pièces de puzzle : un capteur qui sert de déclencheur, un flux de données et une unité centrale qui peut traiter ces données", explique Royston Seaward, responsable du marketing et du commerce des NSE chez Deloitte.

Outre les assistants vocaux, l'informatique ambiante utilise tous les aspects de la technologie moderne, notamment l'intelligence artificielle, les capteurs, la connectivité, l'informatique en nuage, etc. Il n'est pas nécessaire de se concentrer sur des gadgets évidents - la puissance de calcul peut être dans le nuage et invisible au point d'utilisation.

Ce qui différencie l'informatique ambiante, ce n'est pas le matériel lui-même, mais plutôt la façon dont la technologie est programmée et utilisée.

"Nous pensons que la technologie devrait exiger moins de nous, nous faciliter la vie et s'effacer en arrière-plan lorsque nous n'en avons pas besoin.

Nous essayons de développer une technologie qui s'adapte à nous, et non l'inverse, afin que nous puissions nous concentrer davantage sur le monde réel", explique Vishal Sharma, vice-président d'Amazon Alexa AI Information. "Et les progrès dans des domaines comme les capteurs, l'intelligence artificielle, la compréhension du langage naturel et les capacités de bordure rendent cela possible."

Quels sont les autres exemples d'informatique ambiante ?

Au-delà de la maison intelligente, l'informatique ambiante peut également aider les opérations commerciales. La pandémie a changé le mode de fonctionnement des entreprises, de nombreux lieux de travail ayant encore des modèles de travail hybrides en place.

Pour atténuer le problème de la dispersion des employés, de nombreux lieux de travail ont mis en place des salles de conférence équipées d'un système de sonorisation qui capte les voix de l'autre côté de la pièce pour les appels Zoom et permet la diffusion intelligente de réunions virtuelles sur un grand écran.

Ces espaces de bureau sont un excellent exemple de la mise en œuvre de l'informatique ambiante, car la technologie de diffusion intelligente et le système sonore sont présents en permanence dans la salle de conférence, ne peuvent être vus et facilitent une activité quotidienne.

Les services de confiance, composante clé d'une stratégie de dématérialisation



Technologie : Les services de confiance offrent la capacité de sécuriser de nombreux contenus et s'inscrivent pleinement dans une stratégie de dématérialisation. De nombreux processus peuvent en bénéficier. Encore faut-il relever les défis de l'intégration et de l'interopérabilité.

Longtemps, les services de confiance sont restés cantonnés à quelques applications très limitées, des systèmes fermés qu'une organisation imposait à ses clients ou ses administrés.
Depuis quelques années, leur champ d'action a explosé. Les technologies sont plus matures, plus abordables et surtout certains écueils techniques ont été résolus. C'est notamment le cas de l'interopérabilité des systèmes, un point crucial pour le succès d'un système de confiance à grande échelle.
Les services de confiance permettent la création, vérification et validation des signatures électroniques, cachets électroniques ou horodatage. Ils permettent aussi la création, vérification et validation des certificats pour l'authentification des sites Internet. Enfin, ils permettent la préservation des signatures électroniques, cachets ou certificats liés à ces services.

L'interopérabilité, le prérequis de base d'un système de confiance

La problématique de faire interagir des prestataires différents dans un processus de confiance est à peu près aussi vieille que l'invention de la signature électronique elle-même.
Les algorithmes de chiffrement, les formats des certificats et les protocoles d'échanges ont été normalisés très tôt, mais le diable est dans les détails. Il fallait pouvoir garantir l'interopérabilité technique entre les différents fournisseurs de services de confiance, mais aussi leur valeur légale dans des pays différents.
Le règlement eIDAS couvre notamment les volets juridiques et d'interopérabilité technique, ce qui permet aujourd'hui de choisir librement son prestataire de Service de Confiance (PSCo) dans n'importe quel pays de l'Union européenne, avec la garantie que les échanges avec l'ensemble des autres prestataires qualifiés fonctionneront sans anicroche.
Le système mis en œuvre par une entreprise doit pouvoir aussi exploiter des identités numériques délivrées par FranceConnect ou ses équivalents en Europe, à l'exemple de itsme® en Belgique.

Des capacités d'intégration indispensables pour une dématérialisation de bout en bout

Si la technologie est mature et les systèmes interopérables, encore faut-il intégrer ses fonctionnalités au sein des processus opérationnels. Cette intégration est la condition sine-qua-non du succès de toute démarche de dématérialisation de bout en bout des processus. Qu'il s'agisse d'une signature de contrat, du reçu au moment de la réception d'une marchandise, de l'horodatage d'une transaction électronique ou de la validation de documents, il faut que ces fonctions soient intégrées de manière partielle ou totale dans les processus et applicatifs de l'entreprise. Que la solution soit déployée sur site (on-premise) ou consommée sous forme d'application SaaS, celle-ci doit être capable de s'intégrer aux applications déjà mises en œuvre par les entreprises.
L'application du livreur doit pouvoir solliciter la plateforme de signature, le logiciel de CRM qui va générer les contrats doit lui pouvoir utiliser le cachet électronique, de même que le logiciel de gestion comptable ou le système documentaire qui ont besoin de l'horodatage. Ces intégrations sont aujourd'hui facilitées par l'approche API qui permet de créer des passerelles entre applications SaaS et systèmes de services de confiance relativement simplement.
Outre les problématiques de qualification et de certification, le choix d'un prestataire de confiance doit aussi être réalisé sur ses capacités d'interfaçage avec les systèmes les plus utilisés dans l'entreprise.
C'est uniquement comme cela que les services de confiance pourront s'immiscer dans tous les processus d'entreprise et devenir aussi naturels que leur équivalents papier.

Proton : un gestionnaire de mots de passe avec chiffrement de bout en bout



Technologie : Conçu pour protéger tous vos identifiants et détails de compte, le nouveau gestionnaire de mots de passe Proton Pass est disponible en version gratuite et payante.
La société à l'origine du service de messagerie sécurisée Proton Mail a officiellement lancé son propre gestionnaire de mots de passe. Il promet de protéger non seulement vos mots de passe, mais aussi votre adresse électronique. Dévoilé mercredi après une version bêta lancée en avril, il est accessible en tant qu'extension pour les principaux navigateurs et en tant qu'application pour iOS/iPadOS et Android.
Il fonctionne comme n'importe quel autre gestionnaire de mots de passe. Il peut générer et enregistrer des mots de passe uniques et complexes (ou phrases de passe / passkey) pour chaque connexion à un compte de site web. Stockant le mot de passe ainsi que votre nom d'utilisateur, l'URL du site et d'autres informations, le programme applique vos informations d'identification à chaque site web, vous connectant automatiquement.
Proton se vante aussi du fait que son gestionnaire de mots de passe assure un chiffrement de bout en bout sur l'ensemble des sites. Certains gestionnaires de mots de passe ne chiffrent que le mot de passe de chaque compte enregistré et pas nécessairement le nom d'utilisateur, l'URL ou d'autres informations. Cet écueil signifie qu'un pirate ou un attaquant qui accède aux données de votre compte peut facilement voir les sites que vous visitez et les noms d'utilisateur que vous créez.

Proton Pass promet de chiffrer tous les champs de chaque connexion enregistrée

Pour mieux protéger vos comptes contre les compromissions, Proton Pass promet de chiffrer tous les champs de chaque connexion enregistrée, non seulement le mot de passe, mais aussi votre nom d'utilisateur, l'URL du site web et toute autre donnée. Pour protéger toutes vos données de connexion, Proton indique que son gestionnaire de mots de passe open-source utilise une technique puissante de bcrypt password hashing et une implémentation renforcée de Secure Remote Password (SRP) pour authentifier l'accès.

Japon : ce qu'il faut savoir sur l'eau de Fukushima, rejetée dans le Pacifique



Le gouvernement japonais a officialisé sa décision d'évacuer dans l'océan plus d'un million de tonnes d'eau traitée mais toujours radioactive de la centrale nucléaire dévastée de Fukushima Daiichi, une opération qui pourrait s'étaler sur plusieurs décennies.

L'eau de Fukushima devrait commencer à être rejetée à partir du jeudi 24 août. Bien que les autorités et des experts scientifiques assurent que cette dilution dans le Pacifique sera sans risque pour la santé humaine et l'environnement, ce projet est très contesté par des ONG et des pêcheurs locaux. Pékin et Séoul ont aussi exprimé leurs inquiétudes.

De quelle eau s'agit-il ?

Quelque 1,25 million de tonnes d'eau sont actuellement stockées dans plus d'un millier de citernes près de la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi (nord-est du Japon), dévastée par le séisme et tsunami du 11 mars 2011.
Cette eau provient de la pluie, de nappes souterraines ou des injections nécessaires pour refroidir les coeurs des réacteurs nucléaires entrés en fusion après le tsunami de 2011.
Elle est traitée via un dispositif appelé "ALPS", pour être débarrassée de la plupart de ses substances radioactives (radionucléides), mais pas du tritium, lequel ne peut être éliminé avec les techniques actuellement disponibles.
Le tritium n'est dangereux pour la santé qu'à très forte dose, selon les experts. Il se désintègre à 50% au bout de 12 ans environ (une à deux semaines dans le corps humain), en émettant des rayonnements bêta de faible énergie.

Pourquoi ce choix ?

Les capacités de stockage sur place devant arriver à saturation au second semestre 2022, une prise de décision urgente sur l'eau "tritiée" était requise.
En janvier 2020, un groupe d'experts mandatés par le gouvernement avait préconisé une dilution progressive dans l'océan, plutôt que la solution alternative d'une évaporation dans l'air. Le rejet en mer d'eau tritiée est "déjà pratiqué au Japon et à l'étranger" depuis des centrales en activité, et donc "plus faisable", avaient estimé ces experts.
L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a aussi estimé que cette solution était "en adéquation" avec des pratiques "bien établies" dans le monde entier. Le porte-parole du gouvernement japonais Katsunobu Kato a assuré mardi que la dilution en mer, qui sera supervisée par l'AIEA par souci de transparence, réduirait les niveaux de tritium bien en-deçà des normes nationales et des standards de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour l'eau potable.

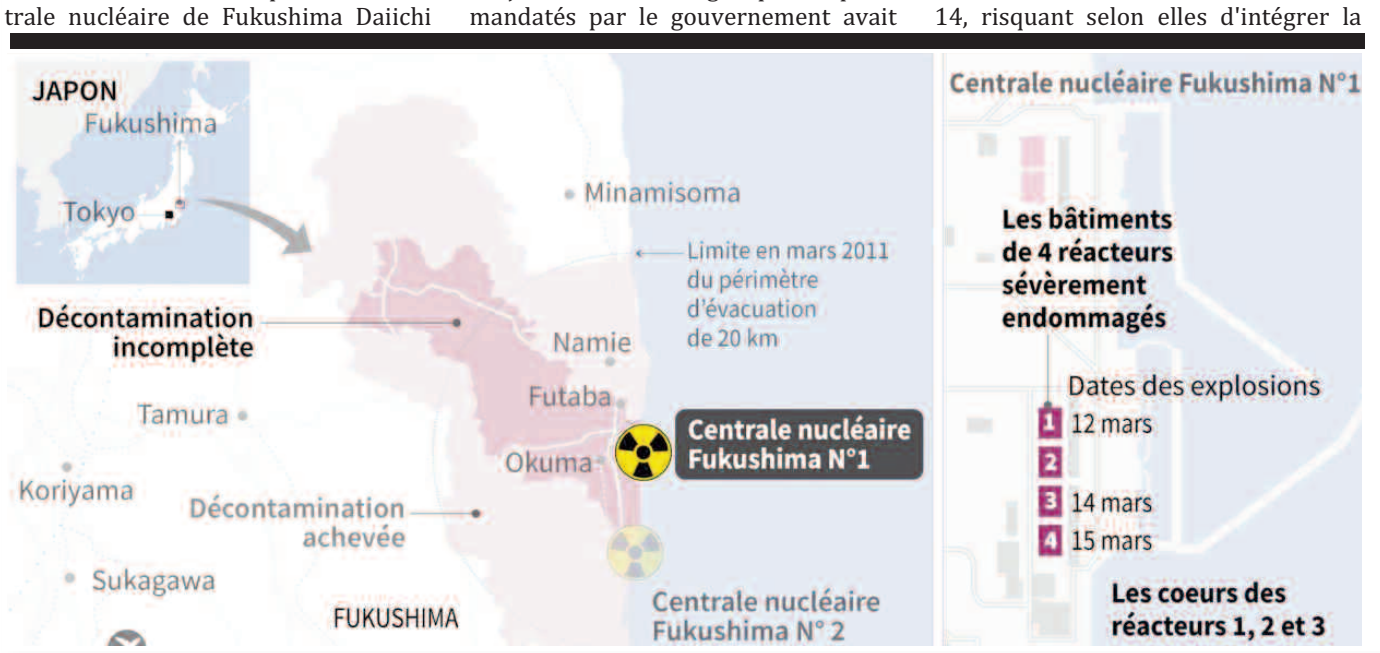
Pourquoi est-ce controversé ?

Des organisations environnementales comme Greenpeace relèvent que l'eau de Fukushima contient d'autres éléments radioactifs comme du carbone 14, risquant selon elles d'intégrer la chaîne alimentaire et endommager l'ADN en cas de doses accumulées sur le long terme.
Ces ONG préconisaient un stockage durable, le temps que les technologies de filtration de l'eau soient suffisamment améliorées.
Les pêcheurs japonais redoutent eux un préjudice d'image : "Le message du gouvernement selon lequel l'eau sera sans danger ne touche pas le public, c'est le gros problème", selon un responsable de l'association des syndicats de pêcheurs de Fukushima interrogé par l'AFP il y a quelques mois.
"Nos partenaires commerciaux nous disent qu'ils vont cesser de vendre nos produits" si le rejet en mer a lieu, et certains consommateurs se plaignent déjà, avait-il ajouté. "Nos efforts pour restaurer l'industrie de la pêche durant la dernière décennie seraient anéantis". Depuis la catastrophe de 2011, tous les produits agricoles du Japon, y compris ceux de la mer, subissent des contrôles sanitaires parmi les plus exigeants au monde.

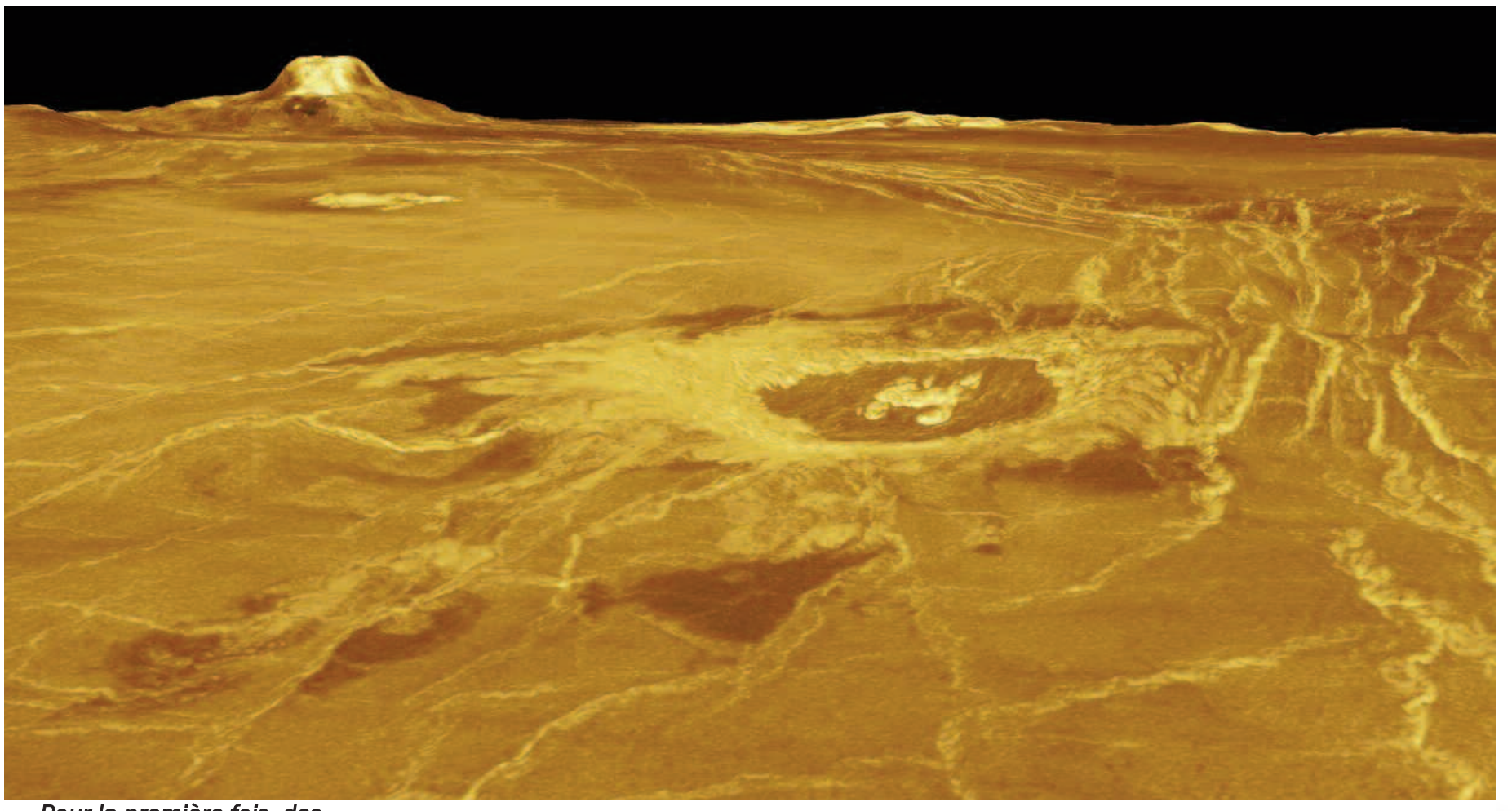
Des normes de radioactivité deux fois plus sévères qu'au niveau national sont par ailleurs appliquées pour les aliments provenant du département de Fukushima, pour rassurer les consommateurs.

Qu'en disent les scientifiques ?

Pour Michiaki Kai, expert des risques des radiations de l'université des sciences de la santé d'Oita (sud-ouest du Japon), la clé sera de contrôler la dilution et le volume de l'eau tritiée rejetée en mer.
"Il y a un consensus parmi les scientifiques sur le fait que l'impact sur la santé (d'un rejet en mer de l'eau tritiée, NDLR) est minuscule", mais "on ne peut pas dire qu'il y a zéro risque, d'où le fait que ce soit controversé", a-t-il déclaré à l'AFP.



Des scientifiques ont détecté de l'oxygène atomique sur les deux faces de Vénus



Pour la première fois, des chercheurs ont identifié de l'oxygène atomique sur les deux faces de la deuxième planète la plus proche du Soleil. Une découverte qui jette une nouvelle lumière sur les dissemblances avec sa "planète sœur", la Terre.

Depuis sa découverte, Vénus a toujours été placée en parallèle de la Terre. Leurs compositions, leurs diamètres, leurs distances vis-à-vis du Soleil et leurs masses se ressemblent. À tel point que la première a reçu le titre informel de "planète sœur" de la planète bleue. Pourtant, les astronomes s'évertuent à comprendre les différences entre ces corps célestes, à l'instar de leurs températures et de leurs atmosphères.

C'est le sens d'une récente étude publiée ce mardi 7 novembre dans la prestigieuse revue Nature. À l'aide d'un spectromètre fourni par l'Observatoire stratosphérique d'astronomie infrarouge (SOFIA), des chercheurs ont pu disséquer l'oxygène atomique observé sur la face diurne et la face nocturne de Vénus.

Un travail qui a permis de mieux saisir le caractère érosif, donc hautement inhospitalier, de son atmosphère. En révélant ces images, les astronomes espèrent aider l'Agence spatiale européenne (ESA), qui veut envoyer un appareil se poser sur Vénus dans les prochaines années.

La planète la plus chaude du système solaire (460 °C) intrigue. Sa rotation autour du Soleil équivaut à 243 jours terrestres. De nombreux satellites brûlent à son approche en raison de la saturation en acide sulfurique.

C'est justement cet élément atmosphérique, qui se matérialise par la présence d'oxygène atomique, qui a récemment été analysé par les astronomes. Ces derniers ont réussi à repérer sa présence sur les deux faces – diurne et nocturne – de Vénus.

Une première.

Le professeur Heinz-Wilhelm Hübers, directeur au Centre national de l'aérospatial allemand (DLR), a identifié dix-sept points composés d'oxygène atomique. Situés à une centaine de kilomètres d'altitude, ils forment une barrière particulièrement efficace à ceux qui tenteraient de se poser sur Vénus. La concentration d'oxygène atomique est la plus forte du côté diurne. Une situation qui rend extrêmement compliquées les missions spatiales.

Objectif 2030

Malgré ces difficultés, l'ESA reste déterminée à mieux comprendre la structure de Vénus. Si le prochain départ est prévu à l'horizon 2030, comme le notait Ouest-France en août 2022, de nombreuses questions techniques doivent être levées.

Les ingénieurs de l'agence européenne travaillent notamment sur l'aérofreinage.

Cette technique est indispensable pour surmonter l'écueil de la gravité de Vénus, dix fois supérieure à celle de Mars. Sur orbite, l'appareil devra passer plusieurs paliers atmosphériques afin de réduire sa vitesse. Mais ce processus complexe nécessite environ deux ans. Le procédé pourrait donc aboutir à l'été 2024.

Un demi-million d'arbres plantés en un jour au Turkménistan : culte de la personnalité ou prise de conscience ?



Le Turkménistan a annoncé ce lundi 6 novembre avoir planté près d'un demi-million d'arbres en une journée pour transformer cette république désertique d'Asie centrale en un "jardin fleuri", malgré le manque d'eau peu à peu reconnu par les autorités de ce pays reclus. "En ce jour d'automne, tout le pays s'est mobilisé pour cette campagne de plantation d'arbres et 472 071 conifères, arbres fruitiers et feuillus ont été plantés", indique le journal étatique "Turkménistan neutre", porte-voix de ce régime autoritaire. L'initiative s'est déroulée samedi, précise le journal. Ces actions pour verdir le pays, qui ont généralement lieu au printemps et à l'automne, "démontrent le haut niveau de culture environnementale dans la société" et "donnent vie au rêve chéri du peuple turkmène : transformer sa terre natale en un jardin fleuri", assure le média. Le texte est accompagné d'une photo du président Serdar Berdymoukhamedov, en tenue de sport blanche et verte floquée "Turkménistan" à côté d'un arbre, prenant une pelletée de terre dans une brouette.

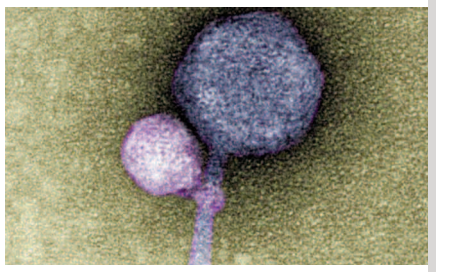
Les autorités ont coutume d'entraîner la population dans des parades géantes ou des actions de masse, dans la lignée du culte de la personnalité mis en place par Gourbangouly Berdymoukhamedov, le père du dirigeant actuel, friand de records. Le pays avait ainsi déjà affirmé avoir planté ces dernières années 145 millions d'arbres.

Les rares informations que laissent filtrer le Turkménistan sont cependant généralement invérifiables, le pays se trouvant dans les tréfonds du classement de Reporters sans frontières pour la liberté de la presse.

Le changement climatique en Asie centrale

Mais le pouvoir reconnaît désormais l'urgence d'agir face au changement climatique en Asie centrale, région où les conséquences y sont particulièrement ressenties. Et l'eau manque déjà dans cette ex-république soviétique riche en ressources naturelles bordée par la mer Caspienne et recouverte par le désert du Karakoum. "Nous avons l'intention de moderniser les systèmes d'approvisionnement et de distribution d'eau dans notre pays et nous attachons de l'importance aux partenariats régionaux et internationaux dans ce domaine important", a ainsi déclaré en octobre le président Berdymoukhamedov., a ainsi déclaré en octobre le président Berdymoukhamedov.

Observés ensemble pour la première fois, ces deux virus enlacés illustrent l'étonnante relation "satellite-auxiliaire"



Une équipe de l'université du Maryland, Baltimore County (UMBC) a observé pour la première fois un virus attaché à un autre virus, venant illustrer la relation étonnante entre ceux que l'on appelle respectivement le "satellite" et "l'auxiliaire". Comme une étreinte !

Sur un cliché exceptionnel pris au microscope électronique à transmission (MET) par Tagide deCarvalho, chercheuse à l'université du Maryland, comté de Baltimore (UMBC), on peut voir un virus attaché à un autre virus au niveau de son cou, c'est-à-dire de la partie reliant la capside – l'enveloppe protectrice qui renferme le matériel génétique, ADN ou ARN – et sa queue.

La péricardite est une inflammation du péricarde, la membrane qui enveloppe le cœur. Elle est principalement due à une infection virale. Mais pas que... Tour des causes, symptômes, diagnostic et traitement.

BIEN-ÊTRE



Péricardite : aiguë, symptômes, Cause, ECG, mortelle ?

Une péricardite est l'inflammation de l'enveloppe cardiaque. Elle est due généralement à une infection virale (virus du rhume, d'une angine, du Covid...). Même si elle n'est pas grave en soi, elle doit tout de même être prise au sérieux. C'est quoi une péricardite aiguë ? Chronique ? Avec ou sans épanchement ? Quels sont les symptômes d'une péricardite ?
Ses causes ? Comment la diagnostique-t-on ? Comment en guérir ? Eclairage

Qu'est-ce qu'une péricardite ?
Une péricardite correspond à l'inflammation du péricarde, l'enveloppe du coeur. "Le péricarde entoure le cœur. Il est composé de deux feuillets (un feuillet pariétal qui est extérieur et un feuillet viscéral qui est intérieur). Et au sein de l'espace péricardique, il y a du liquide lubrifiant qui enveloppe le cœur et qui lui permet de se contracter et de bouger sans qu'on le sente. En cas d'inflammation du péricarde, les feuillets ne peuvent plus glisser l'un contre l'autre sans frottement, ce qui peut entraîner des douleurs. C'est un peu comme si on frottait deux morceaux de cuir entre eux : ils accrochent". La péricardite provient le plus souvent d'un mécanisme inflammatoire, réactionnel à une infection virale. La péricardite peut être aiguë ou chronique, avec épanchement ou sèche.

C'est quoi une péricardite aiguë ?
Certains types de péricardites peuvent survenir d'un coup et durer peu de temps (quelques semaines) : on parle alors de péricardite aiguë.

C'est quoi une péricardite chronique ?
Une péricardite chronique dure plus de 3 mois. Généralement, elle résulte d'une tuberculose ou est consécutive à une radiothérapie (au niveau du sein gauche notamment lors d'un cancer du sein) ou à une chirurgie cardiaque "Pour opérer le cœur, on l'ouvre et il peut y avoir une réaction inflammatoire à distance de l'opération qui va devenir chronique et qui va entraîner une constriction du péricarde : l'enveloppe n'est plus très souple, devient rigide ou plus épaisse, ce qui va contraindre le cœur qui aura moins d'espace pour sa mobilité. Dans ce cas, on parle de péricardite chronique constrictive" "Dans le cas d'une péricardite chronique, l'inflammation dure plus longtemps que pour une péricardite aiguë, ce qui peut entraîner un remaniement fibreux du péricarde, dont des calcifications.. Péricardite chronique : symptômes, constrictive, traitement La péricardite chronique correspond à une inflammation longue durée du péricarde, la membrane qui entoure le cœur. Quels sont les symptômes ? Les causes ? Les traitements ? Réponses avec le Dr Walid Amara, cardiologue au Groupe Hospitalier Grand Paris Nord Est.

C'est quoi une péricardite avec épanchement ?
"Une péricardite peut provenir d'un épanchement, autrement dit, d'un liquide en excès dans la cavité péricardique", répond notre cardiologue.

Épanchement péricardique : symptômes, causes, traitements
L'épanchement péricardique se caractérise par une accumulation de liquide dans le péricarde. Quels sont les signes qui doivent alerter ? Comment le traiter ?

C'est quoi une péricardite sèche ?
On parle de péricardite sèche lorsqu'il n'y a pas de liquide en excès dans la cavité péricardique, en opposition à la péricardite avec épanchement. "Attention à ne pas poser le diagnostic de péricardite sèche à tort, car certains épanchements peuvent être invisibles à l'échographie cardiaque" tient à préciser notre interlocuteur.

Péricardite sèche : symptômes, évolution, diagnostic
Une péricardite correspond à l'inflammation du péricarde, la membrane qui entoure le cœur. Elle est dite sèche lorsqu'elle ne s'accompagne pas d'un épanchement liquidien. Quels sont les symptômes ? Les causes ? Les traitements ?

C'est quoi une péricardite idiopathique ?
Une péricardite est dite idiopathique quand on ne connaît pas sa cause.

Quelles sont les causes d'une péricardite ?
Une péricardite peut être due à :
Une infection virale (infection ORL bénigne : rhume, angine, laryngite, rarement Covid...).
Une infection bactérienne.
Une infection pulmonaire.
Un cancer.
Des rayons de radiothérapie.
Une tuberculose (péricardite chronique).
Des maladies auto-immunes (lupus érythémateux systémique (ou disséminé), (poly)arthrite rhumatoïde, fièvre rhumatismale ...).
Une insuffisance rénale.
Un infarctus (forme tardive de péricardite).
Une chirurgie cardiaque (péricardite sur une effusion de sang).

Quel virus peut provoquer une péricardite ?
Selon la Société européenne de cardiologie (ESC), voici les virus qui peuvent causer une péricardite :
Entérovirus (coxsackie)
Herpès (cytomégalovirus, virus Epstein-Barr, human herpes virus-6)
Adénovirus
Parvovirus B19
Sars-CoV-2 (c'est rare)
Péricardite virale :
symptôme, cause, durée, traitement
Inflammation du péricarde, la membrane qui enveloppe le cœur, la péricardite est dite " virale " quand elle est due à un virus. Quels sont les symptômes ? Les traitements ? Éclairage avec le Dr Walid Amara, cardiologue au Groupe Hospitalier Grand Paris Nord Est et Président Île de France du Collège National des Cardiologues des Hôpitaux.

Péricardite post Covid : combien de cas ?
"En effet, il y a eu quelques cas de péricardite post Covid", mentionne notre cardiologue. Mais "dans la majorité des cas, l'état de santé des patients s'est amélioré de lui-même (la péricardite s'est résorbée d'elle-même) ou à l'aide d'un traitement", a rassuré l'Agence du médicament (ANSM), fin 2021. Depuis avril 2021, il s'agit aussi d'un effet secondaire pouvant survenir "rarement" après une injection de vaccin contre le Covid-19 à ARN (Comirnaty de Pfizer ou Spikevax de Moderna). Ces cas restent peu nombreux au regard du nombre personnes vaccinées en France : les données du Système National des Données de Santé rapportent 917 cas de péricardite (âge médian de 34 ans, 38% de femmes) entre le 15 mai et le 31 août 2021 chez les personnes âgées de 12 à 50 ans. Le risque est "plus élevé avec le vaccin de Moderna" selon l'ANSM. "Sur la période étudiée, aucun décès n'a été rapporté parmi les personnes hospitalisées pour une myocardite ou une péricardite suite à la vaccination" rassure l'Agence du médicament. En avril 2022, l'étude Epi-Phare a aussi conclu que "les cas de péricardite suivant la vaccination n'apparaissent pas plus graves que ceux survenant en dehors de la vaccination".

Quels sont les symptômes d'une péricardite ?
Une péricardite peut être symptomatique ou asymptomatique (sans symptômes). "Généralement, une péricardite virale chez un sujet jeune entraîne une douleur dans la poitrine.
Mais une péricardite peut également être détectée de manière fortuite suite à des examens réalisés dans le cadre d'un cancer ou d'une autre pathologie (cirrhose du foie, pathologie digestive...) sans que le patient n'observe une douleur particulière", détaille le Dr Delesalle.
Dans le cas d'une péricardite symptomatique, on peut observer une fièvre, des difficultés à respirer, des palpitations, un essoufflement, de la toux...

Comment reconnaître la douleur d'une péricardite ?
La douleur typique d'une péricardite est "une douleur à la poitrine, oppressante, du côté du cœur (mais pas toujours), augmentée en position allongée et lors de l'inspiration" décrit notre spécialiste.

Comment pose-t-on le diagnostic d'une péricardite ?
"Face à une suspicion de péricardite, la plus grande difficulté est d'affirmer le diagnostic afin de mettre en place un traitement adapté", prévient notre interlocuteur. Pour cela, on se base sur plusieurs critères :
Un faisceau d'arguments cliniques : le type de douleur ressentie, la présence de fièvre.
L'écoute du cœur en auscultation à l'aide d'un stéthoscope (un bruit très particulier de frottement peut alerter le médecin).
Des signes spécifiques à l'électrocardiogramme. L'aspect du cœur sur l'échographie cardiaque (épanchement péricardique...).
Les résultats de la prise de sang (élévation des biomarqueurs d'inflammation).
La preuve d'une inflammation péricardique par une technique d'imagerie (scanner, IRM).
Les résultats d'une radiographie thoracique.

Quels traitements pour guérir une péricardite ?
Le traitement dépend du type et de l'origine de la péricardite :
► Face à une péricardite virale chez un sujet jeune et en bonne santé, le traitement consiste en la prescription d'anti-inflammatoires : l'aspirine (administrée pendant quelques semaines, schéma à posologie décroissante avec différents paliers) et la colchicine (administrée au long cours, pendant deux à trois mois afin de limiter le risque de récidive de péricardite). En plus des anti-inflammatoires, on peut aussi administrer des antidouleurs tel que le paracétamol. "S'il y a un épanchement, on refait un contrôle de l'échographie pendant le traitement anti-inflammatoire et après pour s'assurer que l'épanchement régresse. On fait un contrôle de la prise de sang pour vérifier que l'inflammation régresse et envisager d'arrêter les anti-inflammatoires", détaille le cardiologue.

► Face à une péricardite tuberculeuse, il faut traiter la tuberculose.
► Face à une péricardite d'origine bactérienne, le traitement consistera en la prise d'antibiotiques
► Face à une péricardite avec épanchement, chez un patient pris en charge pour un cancer, ce sera éventuellement de la colchicine, de la chimiothérapie voire une ponction chirurgicale du péricarde.

Comment faire la différence entre une myocardite et une péricardite ?
"Une péricardite est une inflammation du péricarde qui entraîne une douleur, donc un symptôme qu'il convient de traiter, mais elle n'est pas grave en soi. En revanche, une myocardite est une inflammation du muscle cardiaque qui est associée à un risque d'arythmie cardiaque (trouble du rythme cardiaque) et donc d'arrêt cardiaque. Donc s'il y a une péricardite avec une myocardite, on va privilégier la prise en charge de la myocardite", insiste le Dr Delesalle. La façon de les distinguer est de faire un dosage de la troponine qui est une enzyme cardiaque.

Combien de temps d'arrêt pour une péricardite ?
Généralement une péricardite aiguë nécessite une période de convalescence et peut nécessiter un arrêt de travail allant de 2 à 4 semaines. Dans tous les cas, la reprise du travail doit être progressive.

Peut-on faire du sport après une péricardite ?
La péricardite contre-indique le sport pendant plusieurs semaines puisqu'elle nécessite du repos.

Assez! Assez!! Qui va arrêter le régime terroriste israélien dans son hécatombe !?

Par Daniel Vanhove



A ce jour, 10.000 tués & disparus… 20.000 blessés. Au nombre desquels, une majorité d'enfants et de femmes. Au moment d'écrire ces quelques lignes, le Ministère de la santé de la bande de Gaza confirme ces chiffres terrifiants. L'hécatombe des victimes palestiniennes continue. Dans l'impunité la plus totale. La plus scandaleuse. Malgré une Résolution onusienne il y a quelques jours, restée comme toutes les autres, sans effet sur le terrain. L'armée du régime colonial terroriste continue ses massacres, en toute impunité, grâce à la complicité de certains gouvernements.

A ce rythme infernal, cela représente 1 enfant tué toutes les 10 minutes. Soit, près de 150 enfants assassinés chaque jour!! Il y a quelques jours, après une rencontre du secrétaire américain A. Blinken avec les autorités coloniales d'apartheid, il s'est également entretenu avec les autorités qataries, leur demandant de réduire la couverture médiatique via la chaîne Al Jazeera des événements en Palestine et particulièrement de l'opération militaire de l'armée terroriste israélienne sur la bande de Gaza.

24 heures plus tard, la maison de la famille du journaliste arabe en chef de la chaîne Al Jazeera, Wahel Dahdouh, était bombardée et celui-ci perdait sa femme, son fils, sa fille et d'autres membres de sa famille qui se trouvaient dans la maison familiale située dans le camp de réfugiés de Nuseirat.

Ce drame à peine passé, c'est la journaliste anglophone Youmna El Sayed de la même chaîne Al Jazeera dont la famille a été menacée dans leur maison familiale, si elle ne la quittait pas. Mais pour aller où?! Puisque aucun endroit n'est désormais sûr dans la bande de Gaza que l'aviation terroriste israélienne bombarde nuit et jour, sans arrêt?! Pour rappel, la journaliste Shireen Abu Akleh de la même chaîne Al Jazeera avait déjà été assassinée par un sniper de l'armée terroriste israélienne l'an dernier, quand elle couvrait une brutale opération militaire à Jenin.

En parallèle, on apprend du responsable de la Croix-rouge de Gaza que des bombardements venaient de détruire le Quartier général de la Croix-rouge détruisant par la même occasion plusieurs de ses entrepôts contenant des stocks de marchandises et de produits médicaux indispensables. Dans le même temps, voilà 3 jours que les bombardements israéliens s'intensifient autour des hôpitaux al-Quds et al-Shifa, où environ 60.000 personnes ont trouvé abri, déracinées de leurs habitations dans le Nord. Les familles s'y sont entassées dans les couloirs, les salles d'attente, les coursives avec d'innombrables enfants à leurs côtés. Des témoignages de médecins expliquent que plusieurs fenêtres ont été soufflées par certaines bombes tombant à proximité des bâtiments. A ce capharnaüm indescriptible, il faut ajouter le ballet incessant des ambulances, toutes sirènes hurlantes, qui amènent l'une derrière l'autre leur lot de blessés, au milieu d'une foule perdue. L'OMS a annoncé que 46 des 72 cliniques offrant des services de santé ont déjà fermé, laissant des dizaines de milliers de personnes dans le besoin.

Devant tant d'horreurs, pourquoi en est-on encore à 'quémander' ceci ou cela à ce régime terroriste?! La 'Communauté internationale' met-elle autant de gants quand il s'agit d'un autre gouvernement? Il est temps de passer des paroles aux actes. Il est temps d'indiquer que toutes les limites ont été franchies. Il est temps de régler leurs comptes à tous les responsables qui ont délibérément ignoré les multiples mises en garde des militants et des associations internationales, depuis des décennies que le peuple palestinien encaisse et prend sur lui. Payant notre ardoise, au nom d'un 'Processus de paix' qui n'aboutit à rien qu'au pire.

Assez de réunions inutiles au sommet. Assez de vaines conférences en hauts lieux. Assez d'injustices. Assez d'appels à la retenue d'une résistance qui ronge son frein. Assez de sacrifices et de crimes ignorés. Assez d'une population affamée et encagée dans un camp d'extermination. Assez de l'inversion accusatoire où l'occupant se fait passer pour la victime. Assez d'impunité! Assez!! En ignorant les demandes de justice de l'ensemble du peuple palestinien, nos gouvernements n'ont laissé d'autre choix à la résistance que de s'organiser et de prendre l'initiative. Malgré des dissensions internes, les factions ont compris qu'elles ne devaient compter que sur elles-mêmes. Le temps du Droit a vécu. Le temps des armes est advenu. Et c'est de la faute écrasante de nos Etats. C'est le sentiment partagé par l'Occident global que les Palestiniens n'avaient qu'à accepter l'inacceptable. C'est cette indifférence à un peuple maintenu sous le joug d'un régime colonial terroriste qui, au nom d'un passé douloureux, n'avait de compte à rendre à personne et pouvait exercer sans entrave, son autorité fut-elle abjecte, sur une population qui n'avait qu'à baisser la tête ou s'expatrier dans l'un des pays voisins. La situation horrible à laquelle nous assistons est le résultat de nos calculs sordides et complices avec l'occupant. C'est de notre faute. Et plus l'intervention de l'armée du régime terroriste israélien multipliera ses crimes, plus le retour de bâton sur nos pays risque d'être violent. La poigne que d'aucuns veulent exercer sur les militants pro-palestiniens pour les faire taire et les punir de soutenir la résistance, est à la mesure de leur incapacité à exercer la justice là où elle aurait dû s'appliquer il y a longtemps: sur l'occupant. Non sur l'occupé.

La 'rue arabe' comme la qualifient certains – alors que l'on y voit des populations mixtes – est en opposition totale avec les responsables politiques de la plupart des pays. Il suffit de voir les reportages télévisés des manifestations dans le monde pour en prendre la mesure. Des milliers, voire des millions de citoyens crient leur colère d'une justice qui bénéficie toujours aux plus forts. Nier ce fait, pourtant incontournable, conduira à une détérioration des rapports entre communautés d'un même pays, mais aussi entre pays voisins. Et penser qu'au bout d'un temps cette situation se calmera pour revenir une énième fois à celle qui prévalait avant le 07 octobre 2023 est un leurre, un aveuglement politique. Plus le temps passe et la situation de la population palestinienne se détériore, plus les lendemains seront tendus, exacerbés et difficiles dans nos relations avec d'autres pays.

Des avertissements émanent de quelques rares gouvernements arabes, ainsi que de l'Iran d'élargir la guerre en s'y impliquant directement, expliquant qu'ils ne pourront pas indéfiniment contenir la colère populaire qui grossit au fil des événements. Mais en ces moments dramatiques, cela n'est pas encore de nature à empêcher l'odieux régime d'occupation sioniste de poursuivre ses crimes. Se sentant toujours à l'abri de ses soutiens occidentaux. Pourtant, des échanges de plus en plus violents et meurtriers deviennent quotidien entre le Hezbollah libanais et les forces armées du criminel régime d'occupation. De son côté, la résistance irakienne multiplie les attaques des bases américaines encore présentes dans le pays pour y pomper le pétrole, comme elles le font en Syrie où là aussi, les bases US sont ciblées. Le Yémen situé à plus de 2000 kilomètres de la Palestine occupée commence à envoyer drones et missiles en direction du régime terroriste israélien. L'un après l'autre, des pays arabes commencent à réagir à cette situation intenable pour les Palestiniens martyrisés depuis tant d'années. Sans parler du sacrilège de la violation des lieux saints, puisque mal avisé, le régime sioniste a voulu porter le combat sur le terrain religieux – pourtant politique – heurtant ainsi de front les croyants musulmans du monde entier lors des profanations hebdomadaires sinon quotidiennes des sionistes sur l'Esplanade de la mosquée al-Aqsa, 3è lieu saint de l'Islam. Le secrétaire général du Hezbollah, Hassan Nasrallah, doit prononcer vendredi un discours à la mémoire de ceux qui sont tombés en martyrs sur la voie de la libération de Jérusalem et de la défense de Gaza, du peuple palestinien et des valeurs sacrées. Il est à espérer que les chancelleries du monde seront à l'écoute. Notre futur pourrait en être sérieusement impacté. Pour rappel, il y a quelques mois à peine, H. Nasrallah conseillait aux colons sionistes qui le pouvaient, de rentrer d'où ils étaient venus. Conseil qu'il eût fallu écouter avec la plus grande attention!

Publicité

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA D'ALGER
CIRCONSCRIPTION ADMINISTRATIVE DE ROUIBA
COMMUNE DE ROUIBA

NIF 41000 20000 160 850 1037

AVIS D'ANNULATION DE L'AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE ET REATTRIBUTION PROVISOIRE DE MARCHE

Conformément aux dispositions de l'article N°52etN° 65du décret présidentiel **N°15-247** du **16/09/2016**, portant réglementation des marchés publics et délégation de services public, le Président de l'assemblée populaire communale de Rouiba informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à **l'avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacites minimales n°04/2023** paru dans les quotidiens nationaux **: jeune independant** et sada el youm **du 26/01/2023** portant opération :

TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DES HAOUCHS (CHABOU- CHABOU 02-CHAALAL- BEKALEM ET DRAA EL GUENDOUL 1-2-3-4).

Que le marché attribué provisoirement à l'entreprise EURL CLAI–MPEX paru sur les journaux nationaux sada el youm du 25/7/2023 et jeune indépendant le 26/07/2023 est annulée

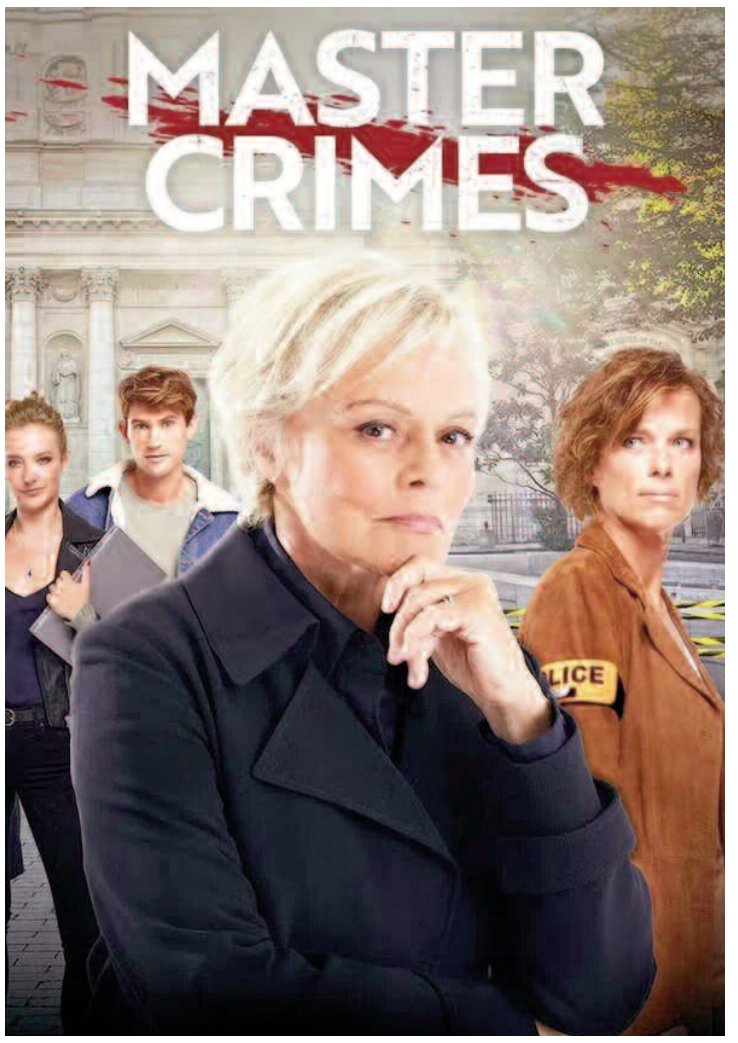
Motif :recours de l'entreprise EURL ECHB jugé fondé dans la forme et le fond(décision de la commission communale des marchés publics).

Le marché est réattribué provisoirement comme suit :

N°	operation	soumissionnaire	N fiscal	Note technique 70 pts	delai	Montant DA/TTC	observation
01	TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DES HAOUCHS (CHABOU-CHABOU 02-CHAALAL-BEKALEM ET DRAA EL GUENDOUL 1-2-3-4).	EURL ECHB	000216002023030	42	14 mois	167 617 450.00	Moins disant parmi les offres prequalifies techniquement

Les soumissionnaires intéressés ;sont invités a se rapprocher du service des marchés publics de la commune de Rouiba ,au plus tard dans les trois**(03)** premiers jours a compter du premier jour de la publication du présent avis d'attribution provisoire des marchés, à prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs dossiers de candidatures ,offres techniques et financières. Tout soumissionnaire qui conteste ce choix, peut introduire un recours auprès de la **commission communale des marchés** publics dans un délai de **(10)** dix jours à compter de la première publication du présent avis dans la presse nationale ou le BOMOP conformément aux dispositions de l'article **82**du décret présidentiel N°**15-247** du **16/09/2015** portant réglementation des marchés publics modifié et délégation de service public .

***Le Jeune Indépendant* du 09/11/2023 / ANEP 2316027258**







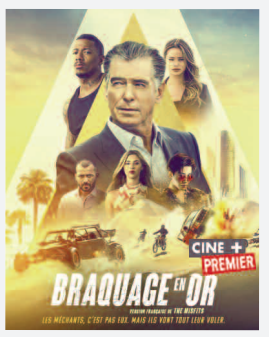




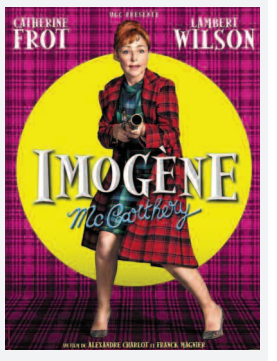


JEUNE INDEPENDANT









télévision

PROGRAMME DU JOUR

21h05 Série policière France 2023 — TF1
Master Crimes

21h00 Magazine politique France, 2023 — France 2
L'évènement

20h55 Téléréalité France, 2023 — M6
Cauchemar en cuisine

21h00 Série d'action Grande-Bretagne — CANAL+
Gangs of London

22h50 Football : Ligue Europa — W9
Saison 2023
AEK Athènes / Marseille

20h50 Cinéma Film de guerre 2001 — CINE+ FRISSON
Grande-Bretagne - Etats-Unis
Stalingrad

21h05 Société — 6ter
France 2023
Les mamans : l'année de tous les défis

20h50 Film d'action 2021 — CINE+ PREMIER
Braquage en or

21h20 Magazine de société — C8
Y'a que la vérité qui compte

20h50 Film d'action 2023, Danemark — CINE+ CINEMA
Darkland Undercover

21h00 Cinéma Comédie — CINE+ FAMIZ
France 2010
Imogène McCarthery

21h00 Film d'action — TMC
France,1998
Taxi

21h03 la chaine CANAL+ SERIES



Série dramatique 2018,France
Saison 4 Épisode 9/10

Le bureau des légendes

Marina revient en Russie en voiture après une courte escapade en Ukraine en compagnie de Misha, son compagnon. Avant leur arrivée à la frontière, Sisteron lui annonce par un SMS crypté qu'elle a été dénoncée par Malotru. Son arrestation par les services du contre-espionnage russe est imminente.

22h40

Série dramatique - France 2022
Saison 1 Épisode 1/2

Paris Police 1905

En 1905, sous l'ordre du préfet Lépine, la police des moeurs tente de mettre fin à la prostitution dans les rues de Paris. Pendant ce temps, l'inspecteur Antoine Jouin enquête sur le cadavre d'un homme retrouvé dans le Bois de Boulogne. Le policier s'appuie sur le rapport du criminologue Alphonse Bertillon qui a effectué les constations sur la scène de crime. Marguerite Steinheil livre de précieuses informations mondaines aux autorités.

HORAIRES DES PRIÈRES	Fadjr	Dohr	Açr	Maghrib	Icha
ANNABA	05:33	12:14	15:04	17:29	18:49
CONSTANTINE	05:39	12:20	15:10	17:35	18:55
ALGER	05:51	12:32	15:22	17:47	19:07
OUARGLA	05:46	12:27	15:19	17:44	19:03
CHLEF	05:58	12:39	15:31	17:56	19:15
MOSTAGANEM	06:04	12:44	15:36	18:01	19:20
ORAN	06:06	12:47	15:39	18:04	19:23

LE JEUNE
INDÉPENDANT
N° 7735 – JEUDI 9 NOVEMBRE 2023
www. jeune-independant. net direction@jeune-independant. net

Meteo

	Maximales	Minimales
Alger	23°	11°
Oran	22°	10°
Constantine	20°	7°
Ouargla	25°	15°

NUMÉRISATION

Le projet de loi finalisé début 2024

Le projet de loi dédié à la numérisation sera finalisé au cours du premier trimestre de l'année 2024, a annoncé, hier, Meriem Benmouloud, Haut-commissaire à la numérisation, à l'ouverture des ateliers nationaux sur l'élaboration de la stratégie nationale de la transition numérique.



La pierre angulaire de la transformation numérique.

Selon la première responsable du secteur, le processus de préparation du texte a débuté en juin dernier au ministère de la Numérisation et des Statistiques. Les travaux, menés de manière continue, ont intégré plusieurs autres projets stratégiques lancés après l'instauration par le président de la République de la Haute instance chargée de superviser, d'organiser et de piloter les projets stratégiques liés à la transformation numérique.
Actuellement, l'avancement du projet de loi se situe entre 40 et 50 %, a précisé Benmouloud. «Des délais ont été fixés pour finaliser le projet, ne dépassant pas le premier trimestre de 2024», a-t- elle souligné. Elle a insisté sur l'importance de ce projet de loi en cours de préparation, le qualifiant de pierre angulaire de la concrétisation de la transformation numérique en tant que cadre réglementaire pour le domaine de la numérisation.
Selon Meriem Benmouloud, les cadres juridiques actuellement dispersés en matière de numérisation seront encadrés et tout ce qui ne dispose pas actuellement d'une couverture légale sera identifié et surmonté grâce à cette loi. Elle a souligné que la tenue de ces ateliers nationaux offre une opportunité importante d'élargir les consultations, d'échanger des expériences et des expertises avec tous les acteurs du domaine de la numérisation. «Ces consultations visent à aborder les principaux obstacles et défis auxquels est confrontée la mise en œuvre de la transformation numérique dans notre pays, et à renforcer la prise de conscience commune en vue de proposer des solutions pratiques et efficaces pour réussir ce processus en adoptant des résultats concrets».
Les travaux de ces journées, qui se tiendront le 8, le 9 et le 14 novembre, seront centrés sur cinq axes, discutés au cours de quatorze ateliers spécialisés réunissant plus de 360 experts, universitaires, militants et acteurs du domaine de la numérisation.
Benmouloud a également souligné que l'objectif de la numérisation réside dans l'établissement d'un nouveau modèle de gestion des administrations, des autorités et des institutions publiques et économiques. Ce passage de la gestion classique sur papier au numérique, reposant principalement sur l'utilisation extensive des technologies numériques modernes, vise à renforcer les principes de transparence, à consolider la relation entre l'administration et le citoyen, et à faciliter les transactions et les procédures administratives en garantissant des services publics de qualité, sécurisés et rapides à moindre coût.
Benmouloud a appelé à valoriser les efforts déployés par les entités et les secteurs pour faciliter les services publics, en particulier les services destinés au citoyen, afin de faciliter certains aspects de sa vie quotidienne. Cependant, ajoute-t-elle, ces efforts «restent ne sont pas encadrés, faute d'infrastructures incarnant l'interconnexion entre les systèmes d'information sectoriels et les centres d'information et assurant leur sécurité, et en raison de l'absence d'une stratégie nationale clairement définie avec un plan de mise en œuvre à court et moyen termes, et d'une loi sur la numérisation, qui se veut le cadre réglementaire régissant ce domaine».
La même responsable a estimé que ces projets se situant au cœur des missions du commissariat, «constituent la pierre angulaire de la transformation numérique dans notre pays et de la synergie qui en résulte en termes de ressources humaines et matérielles, de rationalisation des dépenses de l'État, de consolidation des fondements de la gouvernance électronique et de consécration du principe de la souveraineté numérique nationale».

Meriem Djouder

SONATRACH

Six vice-présidents limogés

SIX vice-présidents du groupe pétrolier Sonatrach ont été limogés de leurs postes quelques semaines après la nomination du nouveau PDG Rachid Hachichi en remplacement de Toufik Hakkar. C'est ce qui est annoncé dans un décret présidentiel paru dans le Journal officiel du 5 novembre 2023. Les vice-présidents limogés sont Mohamed Slimani, en charge de l'activité exploration et production, Amine Melaika, en charge de l'activité transport des hydrocarbures par canalisation, Nasr eddine Fatouhi, en charge de l'activité liquéfaction du gaz naturel et séparation, Batouche Boutoba, en charge de l'activité raffinage et pétrochimie, Fatiha Neffah, en charge de l'activité commercialisation des hydrocarbures, Madjid Benarab, en charge des finances, Fathi Arabi, en charge du business développement et le marketing et Rachid Zerdani en charge de stratégie, planification et économie. Les six responsables avaient été nommés par Hakkar en 2020.
Réputé pour être l'ami intime de Hakkar, Fathi Arabi avait été nommé en 2017 à la tête de la direction de transformation (TRF) chargée de lancer le projet SH2030 initié par l'ancien PDG Abdelmoumend Ould Kaddour aujourd'hui en prison.
Un projet tombé à l'eau en 2019 qui a coûté plus de 350 millions de dollars à la Sonatrach mais Arabi rebondira l'année suivante suite à la nomination de Hakkar.
Boutoba, quant à lui, s'est illustré à sa nomination en paralysant les procédures de management de qualité qui est la colonne vertébrale de SH, ordonnant via email aux unités de faire eux-mêmes les procédures et les audits alors que la compagnie s'était dès les années 2000 engagée dans les procédures ISO. Le nouveau PDG compte engager dans les prochains jours des changements à la tête des filiales de SH.

M. B.

NOUVELLE LIGNE ALGER - IN SALAH - TAMANRASSET

Tassili Airlines renforce ses dessertes domestiques

LA COMPAGNIE aérienne nationale Tassili Airlines, étend son réseau de transport régulier domestique, par la mise en place, à partir du 14 décembre prochain, d'une nouvelle liaison bihebdomadaire, reliant Alger à In Salah et Tamanrasset en aller-retour, a-t-elle annoncé hier, dans un communiqué.
A raison de deux vols par semaine et ce, chaque lundi et jeudi, cette ligne a été mise en place afin de garantir un service d'utilité publique supplémentaire, au profit de la collectivité nationale, comme l'a expliqué la compagnie nationale.
S'agissant du programme des vols, le départ est prévu chaque lundi à 14h à partir d'Alger vers In Salah (arrivée à 16h30), puis Ain Salah vers Tamanrasset à 17h00 (arrivée à 18h30).
Quant au retour, il est prévu mardi de Tamanrasset vers In Salah à 07h30 (arrivée à 9h), puis In Salah-Alger à 9h30 (arrivée à midi).
Pour les vols opérés jeudi, le départ d'Alger vers In Salah est programmé à 14h (arrivée à 16h30), puis Ain Salah vers Tamanrasset à 17h00 (arrivée à 18h30).
Le retour est prévu les vendredis de Tamanrasset vers In Salah à 07h30 (arrivée à 9h), puis In Salah-Alger à 9h30 (arrivée à midi). Tassili Airlines s'est félicitée, par ailleurs, du renforcement «significatif» de son transport domestique régulier durant l'année 2023, rappelant la mise en place d'une rotation bihebdomadaire desservant la wilaya de Bechar chaque dimanche et mercredi depuis le 5 Juillet dernier, ainsi que le programme de vols desservant la wilaya de Oued Souf, qui s'est consolidé par la mise en place d'une rotation supplémentaire, opérée chaque dimanche.

M. D.

LUTTE ANTITERRORISTE

39 éléments de soutien arrêtés

TRENTE-NEUF éléments de soutien aux groupes terroristes ont été arrêtés lors d'opérations menées durant le mois d'octobre dernier, a indiqué un bilan opérationnel de l'Armée nationale populaire (ANP), rendu public, hier, par le ministère de la Défense nationale (MDN).
En plus de ce bilan, qui fait état de l'arrestation de 39 éléments de soutien aux groupes terroristes, il est ajouté qu'un total de 101 armes à feu et 4 lance-roquettes 122 mm ont été récupérés, selon les précisions de la même source.
Par ailleurs, le même bilan relève l'arrestation de 237 narcotrafiquants et la saisie de 3873 kilogrammes de kif traité, 17 kilogrammes de cocaïne et 2.405.296 comprimés psychotropes.
Le bilan opérationnel de l'ANP fait état aussi de l'interpellation de 1530 immigrants clandestins de différentes nationalités durant le mois écoulé.

M. D.